



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2017 – NUMÉRO 204 DU 7 SEPTEMBRE 2017

TABLE DES MATIERES

SECRETARIAT GENERAL DRCT- DIRECTION DES RELATIONS TERRITORIALES

Arrêté interdépartemental du 31 juillet 2017 portant modifications statutaires du Syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN)
Et ses Annexes

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DES HAUTS-DE-FRANCE

Décision N° 494/2017 du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature pour l'accès aux dispositifs et aux enregistrements de vidéoprotection
annule et remplace la note N°146/2017 du 1^{er} mars 2017

Décision N° 495/2017 du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature pour l'affectation des détenus en cellule
annule et remplace la note N°533/2016 du 17 octobre 2016

Décision N° 496/2017 DU 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature pour autoriser la participation aux activités
annule et remplace la décision N°543/2016 du 17 octobre 2016

Décision N° 497/2017 du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature pour l'emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue
annule et remplace la note N°545/2016

Décision N° 498/2017 du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature afin d'ordonner un parloir avec dispositif de séparation
annule et remplace la note N°553/2016 du 17 octobre 2016

Décision N° 499/2017 du 1^{er} septembre 2017 portant délégation pour le placement à titre préventif en cellule de confinement ou en cellule disciplinaire
annule et remplace la décision N° 556/2016 du 17 octobre 2016

Décision N° 500/2017 du 1^{er} septembre 2017 portant délégation pour procéder à la fouille d'une personne détenue
annule et remplace la note N°549/2016 du 17 octobre 2016

Décision N°501/2017 du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature pour refus de prise en charge d'objets ou de bijoux
annule et remplace la note N° 149/2017 du 1^{er} mars 2017

Décision N°502/2017 du 1^{er} septembre 2017 portant délégation pour suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue
annule et remplace la note N° 565/2016 DU 17 octobre 2016

Décision N°503/2017 du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature pour la suspension du régime de l'encellulement individuel
annule et remplace la décision N° 568/2016 du 17 octobre 2016

Décision N° 504/2017 du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature portant sur les transfèvements, les sorties et les extractions ainsi que sur la désignation des escortes et des dispositifs de sécurité pour ces mouvements
annule et remplace la note N° 569/2016 du 17 octobre 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD
PREFETE DU PAS-DE-CALAIS
PREFET DE LA SOMME
PREFET DE L' AISNE

Secrétariat général

Direction
des relations avec les
collectivités territoriales

Bureau de
l'intercommunalité et
des finances locales

**Arrêté interdépartemental portant modifications statutaires du Syndicat mixte
d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN)**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de la Somme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet du Pas-de-Calais
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de l'Aisne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi d'orientation n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité ;

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat » ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République en date du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel LALANDE, Préfet de la Région des Hauts-de-France, Préfet du Nord à compter du 4 mai 2016 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 21 avril 2016 portant nomination de M. Nicolas BASSELIER en qualité de Préfet de l'Aisne ;

Vu le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de Préfet du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Philippe DE MESTER en qualité de Préfet de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2008 portant modifications statutaires du Syndicat intercommunal d'assainissement du Nord (SIAN) et création du Syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2008 portant transfert, par le Syndicat des eaux du Nord de la France (SIDEN France), de sa compétence eau potable et industrielle au SIDEN-SIAN, et portant dissolution du SIDEN France ;

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du Syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2016 portant création de la future communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de l'Atrébatie, la Porte des Vallées à l'exception des communes de Basseux, Boiry-Saint-Martin, Boiry-Sainte-Rictrude, Ficheux, Ransart, et Rivière et de la communauté de communes des 2 sources à l'exception des communes de Foncquevillers, Gommecourt, Hébuterne, Puisieux, Sailly-au-Bois et Souastre, et l'arrêté complémentaire du 6 décembre 2016 portant création de la « Communauté de communes des Campagnes de l'Artois » issue de cette fusion ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2016 portant création au 1^{er} janvier 2017 d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Canton de Fauquembergues, du Pays d'Aire, de la Morinie et de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer, et les arrêtés complémentaires du 16 novembre 2016 et du 5 décembre 2016 portant création de la « Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2016 portant extension de périmètre de la Communauté urbaine d'Arras aux communes de Basseux, Boiry-Saint-Martin, Boiry-Sainte-Rictrude, Ficheux, Ransart, Rivière et Roeux et l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2016 portant modification des compétences de la Communauté urbaine d'Arras ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016 portant fusion de la communauté de communes des Vallons d'Anizy et de la communauté de communes du Val de l'Ailette avec retrait des communes de Bichancourt, Manicamp et Quierzy et création au 1^{er} janvier 2017 de la nouvelle communauté de communes dénommée « Communauté de communes Picardie des Châteaux » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016 portant fusion de la communauté de communes de la Thiérache d'Aumale et de la communauté de communes de la Région de Guise, et création au 1^{er} janvier 2017 de la « Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 portant modifications statutaires de la Communauté de communes du Pays Solesmois ;

Vu la délibération du 08 juin 2016 de la commune d'ELINCOURT (59) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN pour les compétences « Eau potable» (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine), « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » et « Défense Extérieure contre l'Incendie » ;

Vu la délibération du comité syndical du SIDEN-SIAN du 10 novembre 2016 approuvant l'adhésion de la commune d'ELINCOURT (59) avec transfert des compétences « Eau potable» (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine), « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » et « Défense Extérieure contre l'Incendie » ;

Vu la délibération du 10 novembre 2016 de la commune de BLECOURT (59) sollicitant son adhésion pour les compétences « Eau potable» (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine), « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » et « Défense Extérieure contre l'Incendie » ;

Vu la délibération du 30 juin 2017 de la commune de BLECOURT (59) sollicitant le report de la date d'adhésion au SIDEN-SIAN au 1^{er} septembre 2017 ;

Vu la délibération du comité syndical du SIDEN-SIAN du 16 décembre 2016 approuvant l'adhésion de la commune de BLECOURT (59) avec transfert des compétences « Eau potable» (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine), « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » et « Défense Extérieure contre l'Incendie » ;

Vu la délibération du 2 décembre 2016 de la commune de HAYNECOURT (59) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN pour les compétences « Eau potable» (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine), « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » et « Défense Extérieure contre l'Incendie » ;

Vu la délibération du comité syndical du SIDEN-SIAN du 16 décembre 2016 approuvant l'adhésion de la commune de HAYNECOURT (59) avec transfert des compétences « Eau potable» (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine), « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » et « Défense Extérieure contre l'Incendie » ;

Vu la délibération du comité syndical du SIDEN-SIAN du 16 décembre 2016 sollicitant l'adhésion de la commune de FREMICOURT (62) avec transfert des compétences « Eau potable» (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine), « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » et « Défense Extérieure contre l'Incendie » ;

Vu la délibération du 4 avril 2017 de la commune de FREMICOURT (62) approuvant son adhésion au SIDEN-SIAN pour les compétences « Eau potable» (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine), « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » et « Défense Extérieure contre l'Incendie » ;

Vu la délibération du 25 novembre 2016 de la commune de NEUFCHATEL SUR AISNE (02) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN pour les compétences « Eau potable» (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine) et « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » ;

Vu la délibération du comité syndical du SIDEN-SIAN du 16 décembre 2016 approuvant l'adhésion de la commune de NEUFCHATEL SUR AISNE (02) avec transfert des compétences

« Eau potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine), et « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » ;

Vu la délibération du 10 septembre 2016 de la commune d'EVERGNICOURT (02) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN pour les compétences « Eau potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine), « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » et « Assainissement collectif » ;

Vu la délibération du comité syndical du SIDEN-SIAN du 10 novembre 2016 approuvant l'adhésion de la commune de EVERGNICOURT (02) avec transfert des compétences « Eau potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine), « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » et « Assainissement collectif » ;

Considérant que les conditions de majorité requises pour approuver ces décisions d'adhésions sont remplies ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de CAUDRY du 06 décembre 2016 pour le transfert de ses compétences « Eau potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine) et « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » ;

Vu la délibération du comité syndical du SIDEN-SIAN du 31 janvier 2017 approuvant le transfert par la Ville de CAUDRY (59) des compétences « Eau potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine) et « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de FLETRE du 12 janvier 2017 pour le transfert de sa compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » ;

Vu la délibération du comité syndical du SIDEN-SIAN du 31 Janvier 2017 approuvant le transfert par la commune de FLETRE (59) de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » ;

Considérant les dispositions du sous-article V.2.2 « Modalités de transfert d'une nouvelle compétence au Syndicat » des statuts du SIDEN-SIAN, à savoir « *Lorsqu'un membre du Syndicat ne lui a transféré qu'une partie seulement des compétences que le Syndicat est habilité à exercer, il peut, à tout instant, solliciter le transfert au Syndicat d'une ou plusieurs compétences supplémentaires. Toutefois, le transfert d'une compétence supplémentaire est subordonné au consentement du Comité du Syndicat. Cette décision ne requiert pas la consultation des membres du Syndicat. Les délibérations concordantes du Comité du Syndicat et de l'organe délibérant du membre du Syndicat sollicitant ce transfert sont transmises au Contrôle de Légalité. La décision effective du transfert de cette nouvelle compétence est alors prise par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements concernés, »*

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de CHEMAI (05/04/2017), LA NEUVILLE (08/03/2017), LE CATEAU-CAMBRESIS (16/12/2016), MERVILLE (15/12/2016), METEREN (12/01/2017), PHALEMPIN (07/04/2017), SAINT-AUBERT (20/10/2016), SERANVILLERS-FORENVILLE (01/03/2017), SOCX (05/12/2017) pour le département du Nord, des communes de HAINES (13/02/2017) et REMY (20/12/2016) pour le département du Pas-de-Calais, des communes d'ESTREES (08/03/2017) et ETREUX (03/02/2017) pour le département de l'Aisne pour le transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » ;

Vu la délibération du comité syndical du SIDEN-SIAN du 12 décembre 2013 approuvant le transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » de tout membre du SIDEN-SIAN lui ayant transféré la compétence « Eau potable » ;

Sur proposition des Secrétaires généraux des Préfectures de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais, et de la Somme ;

ARRESENT

Article 1 : L'extension du périmètre du Syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN) est autorisée comme suit :

Département du Nord (59) :

- Adhésion des communes de ELINCOURT et HAYNECOURT avec transfert des compétences « Eau potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine), « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » et « Défense Extérieure contre l'Incendie » ;
- Adhésion au 1^{er} septembre 2017 de la commune de BLECOURT avec transfert des compétences « Eau potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine), « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » et « Défense Extérieure contre l'Incendie » ;
- Transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Eau potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine) et « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » par la commune de Caudry ;
- Transfert au SIDEN-SIAN de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » par la commune de FLETRE ;

Département du Pas-de-Calais (62) :

- Adhésion de la commune de FREMICOURT avec transfert des compétences « Eau potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine), « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » et « Défense Extérieure contre l'Incendie » ;

Département de l'Aisne (02) :

- Adhésion de la commune de NEUFCHATEL SUR AISNE avec transfert des compétences « Eau potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine), et « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » ;
- Adhésion de la commune d'EVERGNICOURT avec transfert des compétences « Eau potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport, et stockage d'eau destinée à la consommation humaine), « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » et « Assainissement collectif » ;

Article 2 : Transfert de la compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie » au syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN) pour les communes de CHEMY (05/04/2017), LA NEUVILLE (08/03/2017), LE CATEAU-CAMBRESIS (16/12/2016), MERVILLE (15/12/2016), METEREN (12/01/2017), PHALEMPIN (07/04/2017), SAINT-AUBERT (20/10/2016), SERANVILLERS-FORENVILLE (01/03/2017), SOCX (05/12/2017) pour le département du Nord, des communes de HAINES (13/02/2017) et REMY (20/12/2016) pour le département du Pas-de-Calais, des communes d'ESTREES (08/03/2017) et ETREUX (03/02/2017) pour le département de l'Aisne ;

Article 3 : L'adhésion des collectivités entraîne l'application des règles de transfert de biens, droits et obligations prévues par le II de l'article L5211-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les transferts de biens relatifs aux réseaux dans les zones d'aménagement concerté et les zones d'activité économique seront opérés selon les mêmes modalités que dans les autres parties du territoire.

Le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'EPCI est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

Article 4 : Le transfert de personnel s'effectuera en application de l'article L. 5211-4-1 du CGCT.

Article 5 : Les procès-verbaux de transfert des biens établis contradictoirement entre le SIDEN-SIAN et les collectivités susvisées resteront annexés au présent arrêté.

Article 6 : Les annexes des statuts du SIDEN-SIAN sont modifiées telles qu'annexées au présent arrêté.

Article 7 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 : Les Secrétaires généraux des Préfectures de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais, et de la Somme, le Président du SIDEN-SIAN, les Présidents des EPCI membres, les Maires des communes membres du SIDEN-SIAN, les Maires des communes de BLECOURT (59), CAUDRY (59), ELINCOURT (59), FLETRE (59), HAYNECOURT (59), FREMICOURT (62), EVERGNICOURT (02), NEUFCHATEL SUR AISNE (02), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des quatre Préfectures et dont copie sera adressée :

- au Directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France
- au Président de la Chambre Régionale des comptes Hauts-de-France
- au Directeur départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait le 31 JUIL 2017

Le Préfet de l'Aisne



Nicolas PLAGRELLIER

Le Préfet du Nord

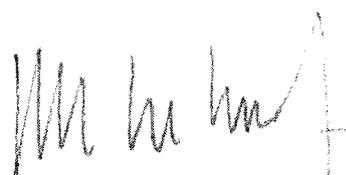


Le Préfet du Pas-de-Calais



Fabien SUDRY

Le Préfet de la Somme



Philippe DE MESTER

SIDEN SIAN

ANNEXES

Vu pour être annexées à l'arrêté interdépartemental du 31 JUIL. 2007

Le Préfet de l'Aisne


Philippe DE MESTER

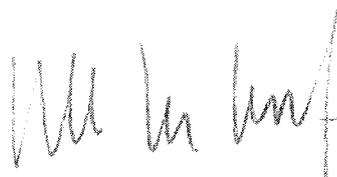
Le Préfet du Nord



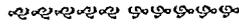
Le Préfet du Pas-de-Calais


Fabien SUDRY

Le Préfet de la Somme


Philippe DE MESTER

SIDEN-SIAN



PROCES-VERBAL DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS, BIENS, ELEMENTS PATRIMONIAUX DE
LA COMMUNE D' ELINCOURT (Nord) TRANSFERES AU SIDEN-SIAN A CE JOUR.

Le SIDEN-SIAN représenté par son Président en exercice, Monsieur Paul RAOULT, agissant en vertu d'une délibération dudit Syndicat en date du 10 novembre 2016,

La Commune d' ELINCOURT, représentée par Monsieur Pierre LAUDE, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 8 juin 2016,

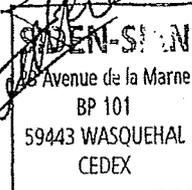
constatent qu'il convient de transférer au profit du SIDEN-SIAN les éléments suivants :

ELEMENTS A TRANSFERER	EAU POTABLE
BIENS MEUBLES	NEANT
BIENS IMMEUBLES	Voir annexe n° 1
PERSONNEL	NEANT
EMPRUNTS COMMUNAUX	NEANT
MARCHES EN COURS	NEANT
CONTRATS EN COURS	NEANT

ELINCOURT, le 18 Aout 2017

Le Président du SIDEN-SIAN

P. RAOULT



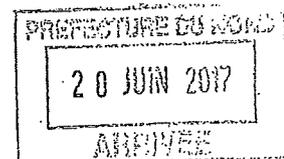
Le Maire

de la Commune d' ELINCOURT

P. LAUDE



2 Retour le 22 JUN 2017



ANNEXE N° 1

SIDEN-SIAN

Transfert des biens immobiliers

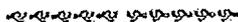
Eau potable

Commune d'ELINCOURT

1 - Immeubles réalisés à l'origine par la Commune

<u>Investissements</u>	<u>Valeurs brutes</u>
* Réseau d'eau potable (1959)	46 084,34 €
* Château d'Eau (1959)	91 567,94 €
* Réseau d'eau potable - raccordement réseau au château d'eau (1979)	50 117,90 €
* Aménagement Château d'Eau (1991)	45 134,11 €
* Réseau d'eau potable - branchement - Rue de Serain (2012)	2 895,52 €
Total	235 799,81 €

SIDEN-SIAN



PROCES-VERBAL DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS, BIENS, ELEMENTS PATRIMONIAUX DE LA COMMUNE D' EVERGNICOURT (Aisne) TRANSFERES AU SIDEN-SIAN A CE JOUR.

Le SIDEN-SIAN représenté par son Président en exercice, Monsieur Paul RAOULT, agissant en vertu d'une délibération dudit Syndicat en date du 10 novembre 2016,

La Commune d' EVERGNICOURT, représentée par Monsieur Fabrice BERSANO, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 10 septembre 2016,

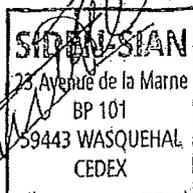
constatent qu'il convient de transférer au profit du SIDEN-SIAN les éléments suivants :

ELEMENTS A TRANSFERER	EAU POTABLE
BIENS MEUBLES	NEANT
BIENS IMMEUBLES	Voir annexe n° 1
PERSONNEL	NEANT
EMPRUNTS COMMUNAUX	NEANT
MARCHES EN COURS	NEANT
CONTRATS EN COURS	NEANT

EVERGNICOURT, le 22 Mai 2017

Le Président du SIDEN-SIAN

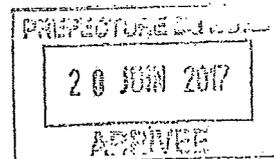
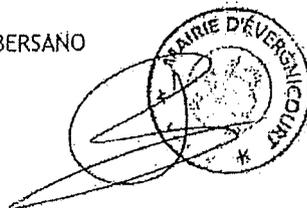
P. RAOULT



Le Maire

de la Commune d' EVERGNICOURT

F. BERSANO



ANNEXE N° 1

SIDEN-SIAN

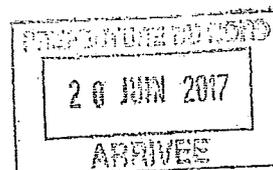
Transfert des biens immobiliers

Eau potable

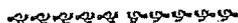
Commune d' EVERGNICOURT

1 - Immeubles réalisés à l'origine par la Commune

Investissements	Valeurs brutes
* Terrain Réservoir (1962)	266,79 €
* Terrain Station de pompage (1962)	129,58 €
* Station de pompage (1962)	1 633,12 €
* Réseau d'eau potable (1966)	28 009,36 €
* Pompe de refoulement (1972)	1 158,61 €
* Réseau d'eau potable - Bouche à clef (1987)	707,67 €
* Pompe de refoulement (1988)	4 587,92 €
* Aménagement Station de pompage (1989)	4 624,87 €
* Réseau d'eau potable - Extension (1991)	5 268,28 €
* Réseau d'eau potable - Branchement (1996)	715,25 €
* Pompe doseuse (1996)	126,29 €
* Réseau d'eau potable - Branchements (1997)	3 419,79 €
* Réseau d'eau potable - travaux (1997)	17 410,16 €
* Réseau d'eau potable - Réfection branchement (1998)	218,85 €
* Réseau d'eau potable - travaux (1999)	802,70 €
* Compteurs (1999)	589,71 €
* Compteurs (1999)	805,62 €
* Réseau d'eau potable - travaux (2000)	4 221,88 €
* Réseau d'eau potable (2005)	23 540,87 €
* Réseau d'eau potable - travaux (2008)	6 583,91 €
* Clôture Réservoir (2009)	942,84 €
* Clôture Station de pompage (2011)	1 142,18 €
* Pompe de refoulement (2011)	4 599,13 €
* Réseau d'eau potable - rue du 23 novembre (2012)	12 251,82 €
Total	123 757,20 €



SIDEN-SIAN



PROCES-VERBAL DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS, BIENS, ELEMENTS PATRIMONIAUX DE LA COMMUNE D' EVERGNICOURT (Aisne) TRANSFERES AU SIDEN-SIAN, A CE JOUR.

Le SIDEN-SIAN représenté par son Président en exercice, Monsieur Paul RAOULT, agissant en vertu d'une délibération dudit Syndicat en date du 10 novembre 2016,

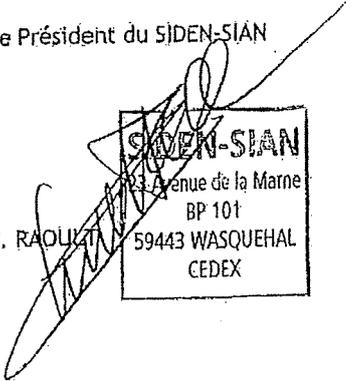
La Commune d' EVERGNICOURT, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Fabrice BERSANO, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2016,

constatent qu'il convient de transférer au profit du SIDEN-SIAN les éléments suivants :

ELEMENTS A TRANSFERER	ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET UNITAIRE
BIENS MEUBLES	NEANT
BIENS IMMEUBLES	voir annexe n° 1
PERSONNEL	NEANT
EMPRUNTS COMMUNAUX	voir annexe n° 2
MARCHES EN COURS	NEANT
CONTRATS EN COURS	NEANT

EVERGNICOURT, le

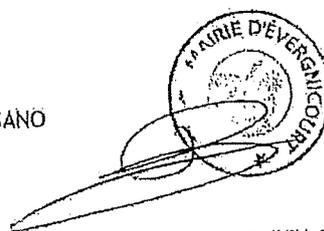
Le Président du SIDEN-SIAN


SIDEN-SIAN
23 Avenue de la Marne
BP 101
P. RAOULT 59443 WASQUEHAL
CEDEX

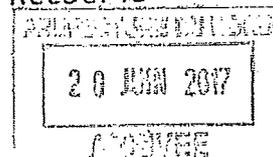
Le Maire

de la Commune d' EVERGNICOURT

F. BERSANO



2 Retour le 22 JUN 2017



ANNEXE N° 1

SIDEN-SIAN

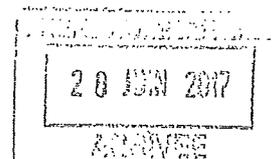
Transfert des biens immobiliers

Assainissement Collectif et Unitaire

Commune d' EVERGNICOURT

1 - Immeubles réalisés à l'origine par la Commune

<u>Investissements</u>	<u>Valeurs brutes</u>
* Réseau d'assainissement (2006)	2 214 010,55 €
* Station d'épuration (2006)	389 022,08 €
* Pompe de relèvement (2010)	4 715,76 €
* Réseau d'assainissement (2012)	79 865,20 €
* Réseau d'assainissement (2012)	33 177,63 €
* Réseau d'assainissement (2012)	36 562,15 €
* Pompe de relèvement (2015)	4 221,60 €
* Pompe de relèvement (2016)	1 808,40 €
* Pompe de relèvement (2016)	3 397,20 €
Total	2 766 780,57 €



ANNEXE N° 2

SIDEN-SIAN

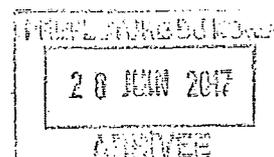
Transfert des emprunts communaux

Assainissement Collectif et Unitaire

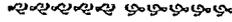
Commune d'EVERGNICOURT

1 - Emprunts réalisés à l'origine par la Commune

<u>Libellé emprunts</u>	<u>Capital d'origine</u>	<u>Date de conclusion</u>	<u>Purée de l'emprunt</u>
* Emprunt n° 99291226073 pour le financement de travaux d'Assainissement, conclu avec le Crédit Agricole Nord Est	250 000,00 €	02/03/2006	20 ans
* Emprunt n° 98335979660 pour le financement de travaux d'Assainissement, conclu avec le Crédit Agricole Nord Est	330 000,00 €	17/08/2007	20 ans
* Emprunt n° 99273378016 pour le financement de travaux d'Assainissement, conclu avec le Crédit Agricole Nord Est	147 400,00 €	30/06/2004	20 ans
* Avance n° 03315900 pour le financement de travaux d'Assainissement, conclue avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie	56 900,00 €	21/04/2004	15 ans
* Avance n° 03195900 pour le financement de travaux d'Assainissement, conclue avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie	60 580,00 €	07/09/2006	15 ans
* Avance n° 03195900 pour le financement de travaux d'Assainissement, conclue avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie	242 320,00 €	29/10/2003	15 ans
Total	1 087 200,00 €		



SIDEN-SIAN



PROCES-VERBAL DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS, BIENS, ELEMENTS PATRIMONIAUX DE LA COMMUNE DE BLECOURT (Nord) TRANSFERES AU SIDEN-SIAN A CE JOUR.

Le SIDEN-SIAN représenté par son Président en exercice, Monsieur Paul RAOULT, agissant en vertu d'une délibération dudit Syndicat en date du 16 décembre 2016,

La Commune de BLECOURT, représentée par Monsieur Albert LEVERD, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 10 novembre 2016,

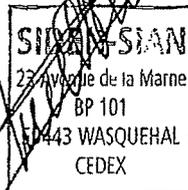
constatent qu'il convient de transférer au profit du SIDEN-SIAN les éléments suivants :

ELEMENTS A TRANSFERER	EAU POTABLE
BIENS MEUBLES	NEANT
BIENS IMMEUBLES	Voir annexe n° 1
PERSONNEL	NEANT
EMPRUNTS COMMUNAUX	NEANT
MARCHES EN COURS	NEANT
CONTRATS EN COURS	NEANT

BLECOURT, le 24/04/17

Le Président du SIDEN-SIAN

P. RAOULT

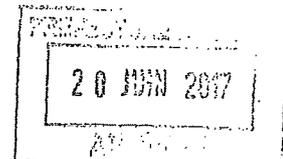


Le Maire
de la Commune de BLECOURT

A. LEVERD



2 Retour le 22 JUN 2017



ANNEXE N° 1

SIDEN-SIAN

Transfert des biens immobiliers

Eau potable

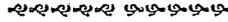
Commune de BLECOURT

1 - Immeubles réalisés à l'origine par la Commune

<u>Investissements</u>	<u>Valeurs brutes</u>
* Réseau d'eau potable (1957)	18 710,83 €
* Château d'Eau (1957)	30 662,17 €
* 2 Compteurs (1999)	293,80 €
* Réseau d'eau potable - 2 rehausses béton (2009)	2 840,50 €
* Clôture Château d'Eau (2009)	12 193,82 €
* Éclairage extérieur (2011)	2 127,07 €
* Réseau d'eau potable - branchement (2014)	1 226,50 €
Total	68 054,69 €

20 JUN 2017

SIDEN-SIAN



PROCES-VERBAL DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS, BIENS, ELEMENTS PATRIMONIAUX DE LA COMMUNE D' HAYNECOURT (Nord) TRANSFERES AU SIDEN-SIAN A CE JOUR.

Le SIDEN-SIAN représenté par son Président en exercice, Monsieur Paul RAOULT, agissant en vertu d'une délibération dudit Syndicat en date du 16 décembre 2016,

La Commune d' HAYNECOURT, représentée par Monsieur Alain PARSY, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 2 décembre 2016,

constatent qu'il convient de transférer au profit du SIDEN-SIAN les éléments suivants :

ELEMENTS A TRANSFERER	EAU POTABLE
BIENS MEUBLES	NEANT
BIENS IMMEUBLES	Voir annexe n° 1
PERSONNEL	NEANT
EMPRUNTS COMMUNAUX	NEANT
MARCHES EN COURS	NEANT
CONTRATS EN COURS	Voir annexe n° 2

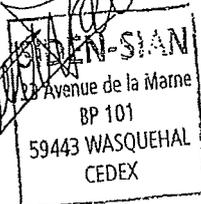
HAYNECOURT, le 27 avril 2017,

Le Président du SIDEN-SIAN

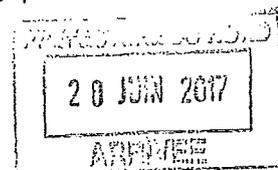
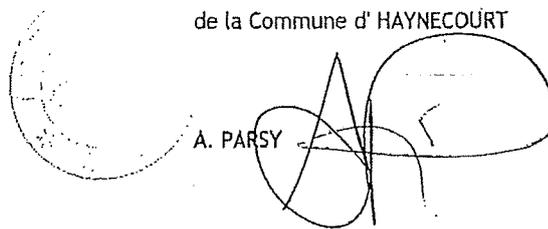
Le Maire

de la Commune d' HAYNECOURT

P. RAOULT



A. PARSY



ANNEXE N° 1

SIDEN-SIAN

Transfert des biens immobiliers

Eau potable

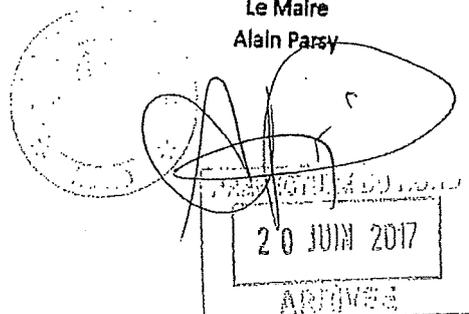
Commune d' HAYNECOURT

1 - Immeubles réalisés à l'origine par la Commune

<u>Investissements</u>	<u>Valeurs brutes</u>
* Réseau d'eau potable (1968)	84 579,19 €
* Château d'Eau (1968)	89 490,47 €
* Réseau d'eau potable - 2 branchements (2000)	1 640,96 €
* Chloromètre Château d'Eau (2000)	2 185,74 €
* Compteurs (2000)	207,14 €
* Compteurs (3) (2001)	839,52 €
* Réseau d'eau potable - vanne rue Colus (2003)	2 186,32 €
* Réseau d'eau potable - mise en conformité 18 branchements (2004)	14 290,66 €
* Réseau d'eau potable - mise en conformité 2 branchements (2004)	1 661,55 €
* Réseau d'eau potable - mise en conformité 1 branchement (2004)	612,29 €
* Réseau d'eau potable - mise en conformité 6 branchements (2004)	6 875,82 €
* Réseau d'eau potable - mise en conformité 1 branchement (2004)	848,92 €
* Réseau d'eau potable - 9 branchements + vanne (2004)	10 917,72 €
* Réseau d'eau potable - mise en conformité 4 branchements (2005)	4 463,10 €
* Autres installations (2008)	568,10 €
* Pompe (2011)	13 252,88 €
* Chloromètre (2013)	704,80 €
* Réseau d'eau potable (2013)	2 152,80 €
Total	237 472,98 €

Haynecourt, le 27 avril 2017,

Le Maire
Alain Parsy



ANNEXE N° 2

SIDEN-SIAN

Transfert des contrats en cours

Eau potable

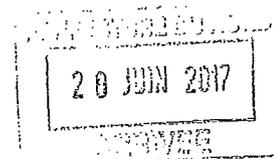
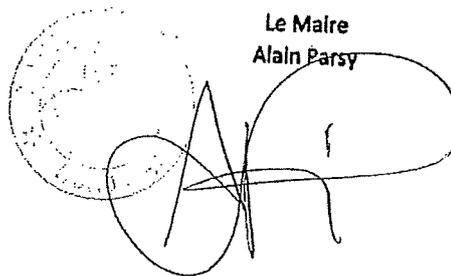
Commune d' HAYNECOURT

Liste des contrats en cours

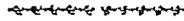
Contrat de prestations techniques pour la maintenance de la chloration, la fourniture de chlore, l'entretien * périodique de l'installation, ainsi que le nettoyage et désinfection des 2 cuves du château d'eau, conclu avec la société des Eaux de la Ville de Cambrai, à effet au 1^{er} juin 2013 pour une durée de 4 ans.

Haynecourt, le 24 avril 2017,

Le Maire
Alain Parsy



SIDEN-SIAN



PROCES-VERBAL DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS, BIENS, ELEMENTS PATRIMONIAUX DE
LA COMMUNE DE NEUFCHATEL-SUR-AISNE (Aisne) TRANSFERES AU SIDEN-SIAN A CE
JOUR.

Le SIDEN-SIAN représenté par son Président en exercice, Monsieur Paul RAOULT, agissant en vertu
d'une délibération dudit Syndicat en date du 16 décembre 2016,

La Commune de NEUFCHATEL-SUR-AISNE, représentée par Monsieur André NOGAS, agissant en vertu
d'une délibération du conseil municipal en date du 25 novembre 2016,

constatent qu'il convient de transférer au profit du SIDEN-SIAN les éléments suivants :

BIENS TRANSFERES	REMARQUES
BIENS MEUBLES	NEANT
BIENS IMMEUBLES	Voir annexe n° 1
PERSONNEL	NEANT
EMPRUNTS COMMUNAUX	NEANT
MARCHES EN COURS	NEANT
CONTRATS EN COURS	NEANT

NEUFCHATEL-SUR-AISNE, le

Le Président du SIDEN-SIAN

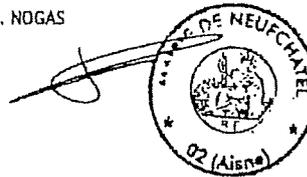
Le Maire

de la Commune de NEUFCHATEL-SUR-AISNE

P. RAOULT

SIDEN-SIAN
23 Avenue de la Marne
BP 101
59443 WASQUEHAL
CEDEX

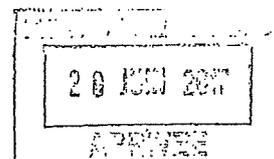
A. NOGAS



FoQ-7220-10

Version du 27/09/2010

2 Retour le 22 JUN 2017



ANNEXE N° 1

SIDEN-SIAN

Transfert des biens immobiliers

Eau potable

Commune de NEUFCHATEL-SUR-AISNE

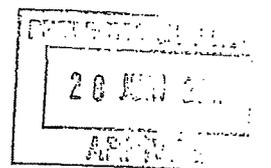
1 - Immobiliers réalisés à l'initiative par la Commune

* Réseau d'eau potable (1957)	9 764,35 €
* Terrain - Forage semi-enterré (1977)	204,85 €
* Forage semi-enterré (1977)	23 428,67 €
* Réseau d'eau potable - Branchement Bieleckif (1983)	1 365,07 €
* Terrain - Station de pompage (1986)	1,52 €
* Terrain - Station de pompage (1986)	29,64 €
* Réseau d'eau potable - travaux (1986)	31 784,77 €
* Station de pompage (1986)	21 198,36 €
* Bornage terrain réservoir (1987)	329,74 €
* Compleurs (1988)	192,59 €
* Compleurs (1989)	436,16 €
* Compleurs (1990)	270,85 €
* Compleurs (1991)	520,77 €
* Réseau d'eau potable - Branchement Place de la résistance (1995)	2 079,25 €
* Pompe doseuse (1996)	317,15 €
* Compleurs (1996)	1 307,14 €
* Compleurs (1996)	1 055,06 €
* Réseau d'eau potable (1997)	575,85 €
* Autres installations (1997)	53,68 €
* Réseau d'eau potable - travaux (1998)	4 872,57 €
* Canne d'injection (1998)	202,61 €
* Station de pompage d'exhaure - partie 1 (2000)	14 396,11 €
* Réseau d'eau potable (2001)	14 698,82 €
* Fourniture et pose de 2 blocs (2001)	244,26 €
* Fourniture et pose d'une armoire de commande (2001)	5 480,81 €
* Compleurs (2001)	50,87 €
* Station de pompage d'exhaure - partie 2 (2001)	30 407,48 €
* Pompe (2002)	1 664,31 €
* Pompe (2002)	4 962,59 €
* Protection pompe à eau (2002)	3 066,77 €
* Compleurs (2002)	157,08 €
* Réseau d'eau potable (2003)	19 532,59 €
* Réseau d'eau potable (2003)	29 625,04 €
* Réseau d'eau potable - Branchement (2004)	1 961,44 €
* Réseau d'eau potable (2004)	29 352,95 €
* Réseau d'eau potable (2004)	1 823,29 €
* Station de pompage (2004)	11 940,86 €
* Réseau d'eau potable (2005)	401,86 €
* Réseau d'eau potable (2006)	1 093,96 €
* Réseau d'eau potable - rue Lelour (2007)	7 687,95 €
* Réseau d'eau potable (2009)	13 658,32 €
* Clôture réservoirs (2010)	7 086,30 €
* Porte Station de pompage (2013)	2 367,00 €
* Création d'une plate-forme (2013)	11 200,68 €
* Pompe auto-amorçage (2013)	1 605,89 €
* Création d'une plate-forme (2015)	14 581,73 €

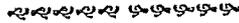
FoQ-7220-10

1

Version du 27/09/2010



SIDEN-SIAN



PROCES-VERBAL DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS, BIENS, ELEMENTS PATRIMONIAUX DE LA VILLE DE CAUDRY (Nord) TRANSFERES AU SIDEN-SIAN A CE JOUR.

Le SIDEN-SIAN représenté par son Président en exercice, Monsieur Paul RAOULT, agissant en vertu d'une délibération dudit Syndicat en date du 31 janvier 2017,

La Ville de CAUDRY, représentée par Monsieur Guy BRICOUT, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 6 décembre 2016,

constatent qu'il convient de transférer au profit du SIDEN-SIAN les éléments suivants :

ELEMENTS A TRANSFERER	EAU POTABLE
BIENS MEUBLES	NEANT
BIENS IMMEUBLES	Voir annexe n° 1
PERSONNEL	NEANT
EMPRUNTS COMMUNAUX	Voir annexe n° 2
MARCHES EN COURS	NEANT
CONTRATS EN COURS	Voir annexe n° 3

CAUDRY, le

Le Président du SIDEN-SIAN

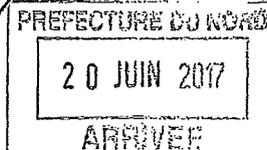
P. RAOULT



Le Maire

de la Ville de CAUDRY

G. BRICOUT



ANNEXE N° 1

SIDEN-SIAN

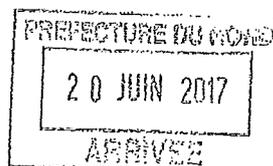
Transfert des biens immobiliers

Eau potable

Ville de Caudry

1 - Immeubles réalisés à l'origine par la Ville

Investissements	Valeurs brutes
* Terrains bâtis - Forage SA Beghin Say (1968)	35 071,49 €
* Antenne (1968)	20 905,87 €
* Station de pompage de Saint Benin (1968)	64 028,59 €
* Station de pompage de Saint Benin (1968)	9 146,94 €
* Installations générales - Château d'eau (1969)	21 342,86 €
* Réseau d'eau potable - Boulevard périphérique (1970)	5 844,90 €
* Château d'eau (1970)	22 923,42 €
* Réseau d'eau potable - Conduite de refoulement (1971)	166 509,18 €
* Réseau d'eau potable - Travaux 1972 (1972)	139 649,72 €
* Réseau d'eau potable - Travaux 1973 (1973)	5 056,95 €
* Réseau d'eau potable - Renforcement (1974)	165 407,18 €
* Réseau d'eau potable (1975)	20 351,94 €
* Réseau d'eau potable (1976)	33 386,33 €
* Réseau d'eau potable - Rue Barbusse (1977)	30 047,70 €
* Réseau d'eau potable - Boulevard du 8 mai (1978)	24 289,79 €
* Réseau d'eau potable (1979)	22 730,15 €
* Réseau d'eau potable (1980)	16 780,73 €
* Château d'eau (1980)	26 035,39 €
* Château d'eau (1981)	8 348,96 €
* Réseau d'eau potable - Extension (1981)	49 463,21 €
* Réseau d'eau potable (1982)	19 869,95 €
* Réseau d'eau potable - Travaux 1983 (1983)	46 726,59 €
* Château d'eau (1984)	42 425,30 €
* Réseau d'eau potable - Travaux 1985 (1985)	16 043,15 €
* Station de pompage de Saint Benin (1985)	46 552,54 €
* Station de pompage de Saint Benin (1986)	57 341,85 €
* Réseau d'eau potable - Travaux 1986 (1986)	1 739,34 €
* Réseau d'eau potable - Travaux 1987 (1987)	529,76 €
* Installations générales - Station de pompage de Saint Benin (1987)	20 539,04 €
* Installations générales - Station de pompage de Saint Benin (1988)	16 903,60 €
* Réseau d'eau potable - Travaux 1988 (1988)	56 992,13 €
* Réseau d'eau potable - Travaux 1989 (1989)	2 501,25 €



ANNEXE N° 1

SIDEN-SIAN

Transfert des biens Immobiliers

Eau potable

Ville de Caudry

1 - Immeubles réalisés à l'origine par la Ville

Investissements	Valeurs brutes
* Installations générales - Station de pompage de Saint Benin (1989)	5 086,16 €
* Réseau d'eau potable - Travaux 1990 (1990)	76 007,38 €
* Installations générales - Station de pompage de Saint Benin (1990)	4 430,15 €
* Réseau d'eau potable - Travaux 1991 (1991)	29 607,63 €
* Installations générales - Station de pompage de Saint Benin (1991)	5 119,66 €
* Réseau d'eau potable - Travaux 1992 (1992)	26 602,63 €
* Installations générales - Station de pompage de Saint Benin (1992)	6 007,89 €
* Installations générales - Station de pompage de Saint Benin (1992)	391,82 €
* Installations générales - Station de pompage de Saint Benin (1992)	14 784,16 €
* Réseau d'eau potable - Travaux 1994 (1994)	988,38 €
* Réseau d'eau potable - Travaux 1995 (1995)	12 754,57 €
* 2 branchements d'eau potable (2001)	841,43 €
* Réseau d'eau potable - Chemin de Beaumont (2001)	16 652,01 €
* Vanne stop fluides (2001)	2 036,27 €
* Réseau d'eau potable - Modification (2001)	4 743,90 €
* Pompé rotative (2001)	532,28 €
* Antenne (2001)	906,00 €
* Réseau d'eau potable - Travaux 2002 (2002)	14 796,86 €
* Réseau d'eau potable - réfection voiries : remplacement 16 pavés suite raccordement télécoms (2003)	2 877,51 €
* Electrovannes - Station de pompage de Saint Benin (2002)	13 873,70 €
* Colonne du bassin supérieur - Station de pompage de Saint Benin (2002)	6 820,85 €
* Vanne de coupure (2003)	2 660,00 €
* Remplacement des pavés de verre - Château d'eau (2003)	26 050,00 €
* Réseau d'eau potable - Rue de la République (2004)	118 322,87 €
* Réseau d'eau potable - Rues Ferrer, Plez, Pass, Desjardin (2004)	10 660,00 €
* Réseau d'eau potable - Rue Ferrer (2004)	24 831,20 €
* Réseau d'eau potable - Friche Denoyelle (2004)	39 752,50 €
* Réseau d'eau potable - Modification route de Clary (2004)	1 908,55 €
* Réseau d'eau potable - Rue A. Briand (2004)	69 814,32 €
* Réseau d'eau potable - Sucrierie (2004)	672,80 €
* Vannes (2004)	704,56 €
* Colonne du bassin - Château d'eau (2004)	20 694,55 €

ANNEXE N° 1

SIDEN-SIAN

Transfert des biens immobiliers

Eau potable

Ville de Caudry

1 - Immeubles réalisés à l'origine par la Ville

Investissements	Valeurs brutes
* Travaux sur le réservoir - Château d'eau (2004)	19 396,15 €
* Travaux de restauration - Château d'eau (2004)	391 942,71 €
* Travaux - Station de pompage de Saint Benin (2004)	84 862,25 €
* Moteur pompes - Station de pompage de Saint Benin (2004)	12 820,51 €
* Télégestion - Forage de Saint Benin (2004)	16 313,42 €
* Motoréducteur monophasé (2004)	3 713,50 €
* Réseau d'eau potable - Renforcement de conduites (2005)	441,67 €
* Branchement d'eau potable - Palais (2005)	1 348,59 €
* Branchement d'eau potable - Espace Melayers (2005)	4 910,02 €
* Branchement d'eau potable - Rue Ch . Gide (2005)	7 753,88 €
* Branchement d'eau potable - Diverses rues (2005)	4 215,97 €
* Réseau d'eau potable (2007)	135 934,49 €
* Réseau d'eau potable - Extension (2007)	22 758,14 €
* Branchement d'eau potable - Rue Melayers (2007)	305,70 €
* Réseau d'eau potable - Renforcement (2008)	16 256,44 €
* Réseau d'eau potable - Extension rue Berth (2008)	6 212,00 €
* Branchement d'eau potable - Jardins familiaux (2008)	1 613,28 €
* Réseau d'eau potable - Rue du Bois (2008)	20 101,89 €
* Réseau d'eau potable - Boulevard du 8 mai (2009)	79 141,37 €
* Branchement d'eau potable - Place d'Audencourt (2009)	1 024,20 €
* Réseau d'eau potable - Renforcement rue Aristide Briand (2009)	22 366,28 €
* Branchement d'eau potable - Rue E. Zola (2010)	1 712,56 €
* Branchement d'eau potable - Rue Thiers (2010)	1 534,00 €
* Réseau d'eau potable - Chemin de Beaumont (2010)	2 864,22 €
* Branchement d'eau potable - Rue du 14 juillet et rue Clément Ader (2010)	9 760,74 €
* Réseau d'eau potable - Rue Eloi (2010)	6 115,07 €
* Branchement d'eau potable - Rue Lamartine (2010)	6 628,79 €
* Branchement d'eau potable - Rue Henri Barbusse - Stade de football (2010)	1 600,10 €
* Réseau d'eau potable - Rue de Cambrai (2010)	11 359,93 €
* Branchement d'eau potable - Rue Clément (2011)	1 505,45 €
* Branchement d'eau potable - Gens du voyage (2011)	1 177,30 €
* Réseau d'eau potable - Raccordement rue de Clary (2011)	5 577,60 €
* Réseau d'eau potable - Rue des Fours à Chaux (2011)	9 687,90 €

ANNEXE N° 1

SIDEN-SIAN

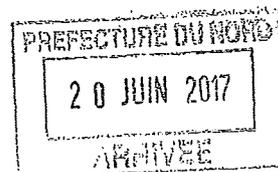
Transfert des biens immobiliers

Eau potable

Ville de Caudry

1 - Immeubles réalisés à l'origine par la Ville

Investissements	Valeurs brutes
* Réseau d'eau potable - Rue Louis Blériot (2011)	27 884,35 €
* Réseau d'eau potable - Place de Gaulle (2011)	11 065,28 €
* Réseau d'eau potable - Extension rue de la République (2011)	5 089,26 €
* Réseau d'eau potable - Renforcement rue des fours à chaux (2011)	6 089,00 €
* Regard boulo-drome boulevard Jean Jaurès (2012)	557,25 €
* Réseau d'eau potable - Renforcement rue Léonide Vausseur (2013)	16 019,37 €
* Réseau d'eau potable - Raccordement Quartier Maupassant (2013)	725,26 €
* Réseau d'eau potable - Diverses rues (2013)	33 299,39 €
* Réseau d'eau potable - Esplanade (2013)	874,44 €
* Réseau d'eau potable - Extension contournement Ouest (2014)	60 085,55 €
* Branchement d'eau potable - Chemin des Charbonniers (2014)	9 284,97 €
* 2 vannes - Contournement Ouest rue Gustave Delory (2014)	13 493,61 €
* Branchement d'eau potable - Boulevard du 11 novembre (2014)	1 604,64 €
* Réseau d'eau potable - Extension rue du souvenir français (2014)	25 649,00 €
* Regard compact sur branchement d'eau potable existant (2014)	544,44 €
* Réseau d'eau potable - Renouvellement (2014)	24 132,21 €
* Réseau d'eau potable - Raccordement angle des rues Molières et Maupassant (2014)	840,32 €
* Réseau d'eau potable - Renforcement quartier Audencourt (2014)	52 171,00 €
* Réseau d'eau potable - Renouvellement (2015)	2 101,77 €
* Réseau d'eau potable - Extension (2015)	7 262,13 €
* Réseau d'eau potable - Renouvellement rue Henri Barbusse (2015)	4 964,70 €
* Branchement d'eau potable - 40 rue Osbert (2015)	1 164,21 €
* Réseau d'eau potable - 23 rue Jean Lebas (2015)	1 463,79 €
* Réseau d'eau potable - Raccordement (2015)	898,51 €
* Vanne - Pied du réservoir (2015)	1 967,92 €
Total	2 999 606,88 €



ANNEXE N° 2

SIDEN-SIAN

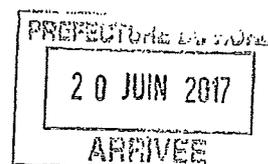
Transfert des emprunts communaux

Eau potable

Ville de Caudry

1 - Emprunts réalisés à l'origine par la Ville

Libellé emprunts	Capital d'origine	Date de conclusion	Durée de l'emprunt
• Réseau d'Eau Potable - Crédit Agricole Nord de France n° 227	304 898,03 €	10/10/2000	30 ans
• Réseau d'Eau Potable - Extension de la 1ère tranche du Contournement Ouest - Caisse d'Epargne Nord France Europe n° 8008355/8074807	200 000,00 €	21/11/2011	15 ans
Total euros	504 898,03 €		



ANNEXE N° 3

SIDEN-SIAN

Transfert des contrats en cours

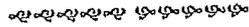
Eau potable

Ville de Caudry

Liste des contrats en cours

Contrat pour la délégation du service d'Eau Potable avec la société Véolia, pour une durée de 30 ans, à effet au 1er juillet 1993.

SIDEN-SIAN



PROCES-VERBAL DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS, BIENS, ELEMENTS PATRIMONIAUX DE LA COMMUNE DE FLÊTRE (Nord) TRANSFERES AU SIDEN-SIAN, A CE JOUR.

Le SIDEN-SIAN représenté par son Président en exercice, Monsieur Paul RAOULT, agissant en vertu d'une délibération dudit Syndicat en date du 31 mars 2017,

La Commune de FLÊTRE, représentée par son Maire en exercice, Madame Marie-Thérèse RICOUR, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2017,

constatent qu'il convient de transférer au profit du SIDEN-SIAN les éléments suivants :

ELEMENTS A TRANSFERER	GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES
BIENS MEUBLES	NEANT
BIENS IMMEUBLES	NEANT
PERSONNEL	NEANT
EMPRUNTS COMMUNAUX	NEANT
MARCHES EN COURS	NEANT
CONTRATS EN COURS	NEANT

FLÊTRE, le

Le Président du SIDEN-SIAN

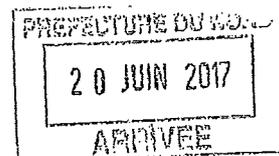
P. RAOULT

SIDEN-SIAN
23 Avenue de la Marne
BP 101
59443 WASQUEHAL
CEDEX

Le Maire
de la Commune de FLÊTRE



M-T. RICOUR



2 Retour le 22 JUN 2017

ANNEXE I

VESEE PAR LE SOUS-ARTICLE V.2.1 DES PRESENTS STATUTS DU SIDEN-SIAN

I.1 - COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LES COMPETENCES C1.1 "PRODUCTION D'EAU POTABLE" ET C1.2 "DISTRIBUTION D'EAU POTABLE"

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LES COMPETENCES C1.1 "PRODUCTION D'EAU POTABLE" et C1.2 "DISTRIBUTION D' EAU POTABLE"	DEPARTEMENTS
ALAINCOURT	Aisne
AUBENCHEUL-AUX-BOIS	Aisne
AULNOIS-SOUS-LAON	Aisne
BECQUIGNY	Aisne
BENAY	Aisne
BESNY-ET-LOIZY	Aisne
BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Aisne
BONY	Aisne
BRANCOURT-LE-GRAND	Aisne
BRAYE-EN-LAONNOIS	Aisne
LE CATELET	Aisne
CERIZY	Aisne
CHAVIGNY	Aisne
CHERET	Aisne
CUISY-EN-ALMONT	Aisne
ESSIGNY-LE-GRAND	Aisne
ESTREES	Aisne
ETREUX	Aisne
EVERGNICOURT	Aisne
GOUY	Aisne
GRANDLUP-ET-FAY	Aisne
GROUGIS	Aisne
GUIVRY	Aisne
HARGICOURT	Aisne
HAUTEVILLE	Aisne
JONCOURT	Aisne
LEUILLY-SOUS-COUCY	Aisne
LEURY	Aisne
LIEZ	Aisne
MACQUIGNY	Aisne
MONCEAU-LES-LEUPS	Aisne
MONCEAU-LE-WAAST	Aisne
MONTBREHAIN	Aisne
MONTIGNY-EN-ARROUISE	Aisne
MOY-DE-L' AISNE	Aisne
NAUROY	Aisne
NEUFCHATEL SUR AISNE	Aisne
NOYALES	Aisne
OISY	Aisne
PIERREPONT	Aisne
PRESLES-ET-THIERNY	Aisne
PROIX	Aisne
REGNY	Aisne
REMIGNY	Aisne
SEBONCOURT	Aisne
SERAIN	Aisne
TARTIERS	Aisne
VAUXREZIS	Aisne
VAUXAILLON	Aisne

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LES COMPETENCES C1.1 "PRODUCTION D'EAU POTABLE" et C1.2 "DISTRIBUTION D'EAU POTABLE"	DEPARTEMENTS
VENDHUILE	Aisne
VILLERET	Aisne
VIVAISE	Aisne
ABANCOURT	Nord
ABSCON	Nord
AIX	Nord
AMFROIPRET	Nord
ANICHE	Nord
ANNEUX	Nord
ANOR	Nord
ARNEKE	Nord
ARTRES	Nord
ATTICHES	Nord
AUBENCHEUL-AU-BAC	Nord
AUBERCHICOURT	Nord
AUCHY-LEZ-ORCHIES	Nord
AUDIGNIES	Nord
AVELIN	Nord
AVESNELLES	Nord
AVESNES-SUR-HELPE	Nord
AVESNES-LES-AUBERT	Nord
AVESNES-LE-SEC	Nord
AWOINGT	Nord
BACHY	Nord
BAILLEUL	Nord
BAIVES	Nord
BAMBECQUE	Nord
BANTEUX	Nord
BANTIGNY	Nord
BANTOUZELLE	Nord
BAS-LIEU	Nord
BAVAY	Nord
BAVINCHOVE	Nord
BAZUEL	Nord
BEAUDIGNIES	Nord
BEAUMONT-EN-CAMBRESIS	Nord
BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE	Nord
BEAURIEUX	Nord
BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS	Nord
BELLAING	Nord
BELLIGNIES	Nord
BERELLES	Nord
BERMERIES	Nord
BERSEE	Nord
BERTHEN	Nord
BETHENCOURT	Nord
BETTRECHIES	Nord
BEUGNIES	Nord
BEUVRY-LA-FORET	Nord
BEVILLERS	Nord
BIERNE	Nord
BISSEZEELE	Nord
BLARINGHEM	Nord
BLECOURT	Nord
BOESCHEPE	Nord
BOESEGHEN	Nord
BOLLEZEELE	Nord
BORRE	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LES COMPETENCES C1.1 "PRODUCTION D'EAU POTABLE" et C1.2 "DISTRIBUTION D' EAU POTABLE"	DEPARTEMENTS
BOUCHAIN	Nord
BOULOGNE-SUR-HELPE	Nord
BOURGHELLES	Nord
BOUSIGNIES	Nord
BOUVIGNIES	Nord
BRIASTRE	Nord
BRILLON	Nord
BROUCKERQUE	Nord
BROXEELE	Nord
BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES	Nord
BRUILLE-SAINT-AMAND	Nord
BRY	Nord
BUYSSCHEURE	Nord
CAESTRE	Nord
CAGNONCLES	Nord
CAMPHIN EN CAREMBAULT	Nord
CAMPHIN-EN-PEVELE	Nord
CAPPELLE-EN-PEVELE	Nord
CAPPELLE-BROUCK	Nord
CARNIERES	Nord
CARNIN	Nord
CARTIGNIES	Nord
CASSEL	Nord
LE CATEAU-CAMBRESIS	Nord
CATILLON-SUR-SAMBRE	Nord
CATTENIERES	Nord
CAUDRY	Nord
CAULLERY	Nord
CAUROI	Nord
CHATEAU-L'ABBAYE	Nord
CHEMY	Nord
CHOISIES	Nord
CLAIRFAYTS	Nord
COBRIEUX	Nord
COUTICHES	Nord
CRESPIN	Nord
CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT	Nord
CROCHTE	Nord
CROIX-CALUYAU	Nord
CURGIES	Nord
CYSOING	Nord
DAMOUSIES	Nord
DEHERIES	Nord
DENAIN	Nord
DIMECHAUX	Nord
DIMONT	Nord
DOMPIERRE-SUR-HELPE	Nord
DOUCHY-LES-MINES	Nord
LE DOULIEU	Nord
DOURLERS	Nord
DRINCHAM	Nord
EBBLINGHEM	Nord
ECAILLON	Nord
ECCLES	Nord
EECKE	Nord
ELINCOURT	Nord
EMERCHICOURT	Nord
ENGLEFONTAINE	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LES COMPETENCES C1.1 "PRODUCTION D'EAU POTABLE" et C1.2 "DISTRIBUTION D' EAU POTABLE"	DEPARTEMENTS
ENNEVELIN	Nord
EPPE-SAUVAGE	Nord
ERINGHEM	Nord
ERRE	Nord
ESCAUDAIN	Nord
ESCAUDOEUVRES	Nord
ESNES	Nord
ESQUELBECQ	Nord
ESTAIRES	Nord
ESTOURMEL	Nord
ESTREUX	Nord
ESWARS	Nord
ETH	Nord
ETROEUNGT	Nord
ESTRUN	Nord
LE FAVRIL	Nord
FELLERIES	Nord
FENAIN	Nord
FERON	Nord
LA FLAMENGRIE	Nord
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Nord
FLETRE	Nord
FLINES-LES-MORTAGNE	Nord
FLOURSIES	Nord
FLOYON	Nord
FONTAINE-AU-BOIS	Nord
FONTAINE-NOTRE-DAME	Nord
FOREST-EN-CAMBRESIS	Nord
FRASNOY	Nord
FRESSIES	Nord
GENECH	Nord
GHISSIGNIES	Nord
GLAGEON	Nord
GODEWAERSVELDE	Nord
GOMMEGNIES	Nord
GONDECOURT	Nord
GONNELIEU	Nord
LA GORGUE	Nord
GOUZEAUCOURT	Nord
GRAND-FAYT	Nord
LA GROISE	Nord
GUSSIGNIES	Nord
HARDIFORT	Nord
HARGNIES	Nord
HASPRES	Nord
HAUCOURT-EN-CAMBRESIS	Nord
HAULCHIN	Nord
HAUT-LIEU	Nord
HAVELUY	Nord
HAVERSKERQUE	Nord
HAYNECOURT	Nord
HECQ	Nord
HELESMES	Nord
HEM-LENGLET	Nord
HERRIN	Nord
HERZEELE	Nord
HESTRUD	Nord
HONDEGHEM	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LES COMPETENCES C1.1 "PRODUCTION D'EAU POTABLE" et C1.2 "DISTRIBUTION D' EAU POTABLE"	DEPARTEMENTS
HONDSCHOOTE	Nord
HON-HERGIES	Nord
HONNECOURT-SUR-ESCAUT	Nord
HORDAIN	Nord
HORNAING	Nord
HOUDAIN-LEZ-BAVAY	Nord
HOUTKERQUE	Nord
INCHY	Nord
IWUY	Nord
JENLAIN	Nord
JOLIMETZ	Nord
KILLEM	Nord
LANDAS	Nord
LANDRECIES	Nord
LAROUILLIES	Nord
LECELLES	Nord
LEDERZEELE	Nord
LEDRINGHEM	Nord
LESDAIN	Nord
LEZ-FONTAINE	Nord
LEWARDE	Nord
LIESSIES	Nord
LIEU-SAINT-AMAND	Nord
LIGNY-EN-CAMBRESIS	Nord
LOCQUIGNOL	Nord
LOFFRE	Nord
LA LONGUEVILLE	Nord
LOURCHES	Nord
LOUVIGNIES-QUESNOY	Nord
LOUVIL	Nord
LYNDE	Nord
MAING	Nord
MARBAIX	Nord
MARCHIENNES	Nord
MARESCHES	Nord
MARETZ	Nord
MAROILLES	Nord
MARQUETTE-EN-OSTREVANT	Nord
MASNIERES	Nord
MASNY	Nord
MASTAING	Nord
MAULDE	Nord
MAZINGHIEN	Nord
MECQUIGNIES	Nord
MERCKEGHEM	Nord
MERIGNIES	Nord
MERRIS	Nord
MERVILLE	Nord
METEREN	Nord
MILLAM	Nord
MILLONFOSSE	Nord
MONCHAUX-SUR-ECAILLON	Nord
MONCHEAUX	Nord
MONCHECOURT	Nord
MONS-EN-PEVELE	Nord
MONTAY	Nord
MONTIGNY-EN-CAMBRESIS	Nord
MONTIGNY-EN-OSTREVENT	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LES COMPETENCES C1.1 "PRODUCTION D'EAU POTABLE" et C1.2 "DISTRIBUTION D' EAU POTABLE"	DEPARTEMENTS
MORTAGNE-DU-NORD	Nord
MOUCHIN	Nord
MOUSTIER-EN-FAGNE	Nord
NAVES	Nord
NEUF-BERQUIN	Nord
NEUVILLE-EN-AVESNOIS	Nord
LA NEUVILLE	Nord
NEUVILLE-SUR-ESCAUT	Nord
NEUVILLY	Nord
NIEPPE	Nord
NIERGNIES	Nord
NIEURLET	Nord
NIVELLE	Nord
NOMAIN	Nord
NOORDPEENE	Nord
NOYELLES-SUR-ESCAUT	Nord
NOYELLES-SUR-SELLE	Nord
OBIES	Nord
OCHEZEELE	Nord
ODOMEZ	Nord
OHAIN	Nord
OISY	Nord
OOST-CAPPEL	Nord
ORCHIES	Nord
ORS	Nord
ORSINVAL	Nord
OUDEZEELE	Nord
OXELAERE	Nord
PAILLEN COURT	Nord
PECQUENCOURT	Nord
PETIT-FAYT	Nord
PHALEMPIN	Nord
PITGAM	Nord
POMMEREUIL	Nord
PONT-A-MARCQ	Nord
POTELLE	Nord
PRADELLES	Nord
PRESEAU	Nord
PREUX-AU-BOIS	Nord
PREUX-AU-SART	Nord
PRISCHES	Nord
PROVILLE	Nord
QUAEDYPRE	Nord
QUERENAING	Nord
LE QUESNOY	Nord
QUIEVRECHAIN	Nord
QUIEVY	Nord
RAINSARS	Nord
RAMILLIES	Nord
RAMOUSIES	Nord
RAUCOURT-AU-BOIS	Nord
REJET-DE-BEAULIEU	Nord
RENESECURE	Nord
REUMONT	Nord
REXPOEDE	Nord
RIBECOURT-LA-TOUR	Nord
RIEULAY	Nord
RIEUX-EN-CAMBRESIS	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LES COMPETENCES C1.1 "PRODUCTION D'EAU POTABLE" et C1.2 "DISTRIBUTION D'EAU POTABLE"	DEPARTEMENTS
ROBERSART	Nord
ROEULX	Nord
ROMBIES-ET-MARCHIPONT	Nord
ROSULT	Nord
ROUVIGNIES	Nord
RUBROUCK	Nord
RUESNES	Nord
RUMEGIES	Nord
SAINS-DU-NORD	Nord
SAINT-AMAND-LES-EAUX	Nord
SAINT-AUBERT	Nord
SAINT-AUBIN	Nord
SAINT-AYBERT	Nord
SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI	Nord
SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	Nord
SAINT-JANS-CAPPEL	Nord
SAINTE-MARIE-CAPPEL	Nord
SAINT-MOMELIN	Nord
SAINT-PIERRE-BROUCK	Nord
SAINT-SOUPLET	Nord
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	Nord
SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS	Nord
SAINT-WAAST	Nord
SALESCHES	Nord
SAMEON	Nord
SANCOURT	Nord
SARS-ET-ROSIERES	Nord
SARS-POTERIES	Nord
SAULTAIN	Nord
SEBOURG	Nord
SEMERIES	Nord
SEMOSIES	Nord
SEPMERIES	Nord
SERANVILLERS-FORENVILLE	Nord
SERCUS	Nord
SOCX	Nord
SOLRE-LE-CHATEAU	Nord
SOLRINNES	Nord
STAPLE	Nord
STEENBECQUE	Nord
STEENE	Nord
STEENVOORDE	Nord
STEENWERCK	Nord
STRAZEELE	Nord
TAISNIERES-EN-THIERACHE	Nord
TAISNIERES-SUR-HON	Nord
TEMPLEUVE EN PEVELE	Nord
TERDEGHEM	Nord
THIENNES	Nord
THIVENCELLE	Nord
THUN-L'EVEQUE	Nord
THUN-SAINT-AMAND	Nord
THUN-SAINT-MARTIN	Nord
TILLOY-LEZ-MARCHIENNES	Nord
TILLOY-LEZ-CAMBRAI	Nord
TOURMIGNIES	Nord
TRELON	Nord
TROISVILLES	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LES COMPETENCES C1.1 "PRODUCTION D'EAU POTABLE" et C1.2 "DISTRIBUTION D'EAU POTABLE"	DEPARTEMENTS
VENEGIES-AU-BOIS	Nord
VERCHAIN-MAUGRE	Nord
VIEUX-BERQUIN	Nord
VILLEREAU	Nord
VILLERS-GUISLAIN	Nord
VILLERS-OUTREUX	Nord
VILLERS-PLOUICH	Nord
VILLERS-POL	Nord
VOLCKERINCKHOVE	Nord
VRED	Nord
WAHAGNIES	Nord
WALINCOURT-SELVIGNY	Nord
WALLERS	Nord
WALLERS-EN-FAGNE	Nord
WALLON-CAPPEL	Nord
WAMBAIX	Nord
WANDIGNIES-HAMAGE	Nord
WANNEHAIN	Nord
WARGNIES-LE-GRAND	Nord
WARGNIES-LE-PETIT	Nord
WARHEM	Nord
WARLAING	Nord
WASNES-AU-BAC	Nord
WATTIGNIES-LA-VICTOIRE	Nord
WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN	Nord
WAVRECHAIN-SOUS-FAULX	Nord
WEMAERS-CAPPEL	Nord
WEST-CAPPEL	Nord
WIGNEHIES	Nord
WILLIES	Nord
WINNEZEELE	Nord
WORMHOUT	Nord
WULVERDINGHE	Nord
WYLDER	Nord
ZEGERSCAPPEL	Nord
ZERMEZEELE	Nord
ZUYTPEENE	Nord
AUCHY-LES-MINES	Pas-de-Calais
AUXI-LE-CHÂTEAU	Pas-de-Calais
BARALLE	Pas-de-Calais
BELLONNE	Pas-de-Calais
BERNEVILLE	Pas-de-Calais
BIACHE-SAINT-VAAST	Pas-de-Calais
BLESSY	Pas-de-Calais
BOURLON	Pas-de-Calais
BREBIERES	Pas-de-Calais
BUIRE-AU-BOIS	Pas-de-Calais
BUISSY	Pas-de-Calais
BULLECOURT	Pas-de-Calais
CAGNICOURT	Pas-de-Calais
DURY	Pas-de-Calais
ECOURT-SAINT-QUENTIN	Pas-de-Calais
EPINOY	Pas-de-Calais
ESTREE-BLANCHE	Pas-de-Calais
ETAING	Pas-de-Calais
ETERPIGNY	Pas-de-Calais
FONTAINE-LES-CROISILLES	Pas-de-Calais
FREMICOURT	Pas-de-Calais

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LES COMPETENCES C1.1 "PRODUCTION D'EAU POTABLE" et C1.2 "DISTRIBUTION D' EAU POTABLE"	DEPARTEMENTS
GOMIECOURT	Pas-de-Calais
GOUY-SOUS-BELLONNE	Pas-de-Calais
GRAINCOURT LES HAVRINCOURT	Pas-de-Calais
HAISNES-LEZ-LA-BASSEE	Pas-de-Calais
HARAVESNES	Pas-de-Calais
HAUCOURT	Pas-de-Calais
HENDECOURT-LES-CAGNICOURT	Pas-de-Calais
LESTREM	Pas-de-Calais
LIETTRES	Pas-de-Calais
MARQUION	Pas-de-Calais
NEUVIREUIL	Pas-de-Calais
NOREUIL	Pas-de-Calais
NOYELLES-SOUS-BELLONNE	Pas-de-Calais
OISY LE VERGER	Pas-de-Calais
PALLUEL	Pas-de-Calais
QUEANT	Pas-de-Calais
QUIERY-LA-MOTTE	Pas-de-Calais
RECOURT	Pas-de-Calais
REMY	Pas-de-Calais
RIENCOURT-LES-CAGNICOURT	Pas-de-Calais
ROUGEFAY	Pas-de-Calais
RUMAUCOURT	Pas-de-Calais
SAILLY-EN-OSTREVENT	Pas-de-Calais
SAINS LES MARQUION	Pas-de-Calais
SAUCHY-CAUCHY	Pas-de-Calais
SAUCHY-LESTREE	Pas-de-Calais
SAUDEMONT	Pas-de-Calais
TORTEQUESNE	Pas-de-Calais
VILLERS-LES-CAGNICOURT	Pas-de-Calais
VIS EN ARTOIS	Pas-de-Calais
VITRY-EN-ARTOIS	Pas-de-Calais
WARLUS	Pas-de-Calais

ANNEXE II

VISEE PAR LE SOUS-ARTICLE V.2.1 DES PRESENTS STATUTS DU SIDEN-SIAN

**II.1 - COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	DEPARTEMENTS
ACHERY	Aisne
AUBENCHEUL-AUX-BOIS	Aisne
AULNOIS-SOUS-LAON	Aisne
AUTREMENCOURT	Aisne
BARISIS	Aisne
BECQUIGNY	Aisne
BELLENGLISE	Aisne
BERTAUCOURT-EPOURDON	Aisne
BESNY-ET-LOIZY	Aisne
BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Aisne
BONY	Aisne
BRANCOURT-LE-GRAND	Aisne
BRAYE-EN-LAONNOIS	Aisne
BRIE	Aisne
BRUYERES-ET-MONTBERAULT	Aisne
LE CATELET	Aisne
CAUMONT	Aisne
CHERET	Aisne
CHERY-LES-POUILLY	Aisne
CHIVY-LES-ETOUVELLES	Aisne
CLACY-ET-THIERRET	Aisne
COMMENCHON	Aisne
COUCY-LA-VILLE	Aisne
COUCY LES EPPES	Aisne
CRAONNELLE	Aisne
DEUILLET	Aisne
EPPES	Aisne
ESTREES (02)	Aisne
ETAVES-ET-BOCQUIAUX	Aisne
ETOUVELLES	Aisne
ETREUX	Aisne
EVERGNICOURT	Aisne
FOURDRAIN	Aisne
FRESNES	Aisne
GIZY	Aisne
GOUY	Aisne
GROUGIS	Aisne
GUIVRY	Aisne
GUNY	Aisne
HARGICOURT	Aisne
LEHAUCOURT	Aisne
JONCOURT	Aisne
LANISCOURT	Aisne
LAVAL-EN-LAONNOIS	Aisne
LEMPIRE	Aisne
LEUILLY-SOUS-COUCY	Aisne
LEVERGIES	Aisne
LIERVAL	Aisne
LIEZ	Aisne
MANICAMP	Aisne
MAYOT	Aisne

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	DEPARTEMENTS
MOLAIN	Aisne
MOLINCHART	Aisne
MONS-EN-LAONNOIS	Aisne
MONTBREHAIN	Aisne
MONTIGNY-EN-ARROUAISE	Aisne
NAUROY	Aisne
NOUVION-LE-VINEUX	Aisne
PIERREMANDE	Aisne
POUILLY-SUR-SERRE	Aisne
PRESLES-ET-THIERNY	Aisne
QUIERZY	Aisne
RIBEAUVILLE	Aisne
ROGECOURT	Aisne
SAINT-MARTIN-RIVIERE	Aisne
SAINT-NICOLAS-AUX-BOIS	Aisne
SAMOussy	Aisne
SEBONCOURT	Aisne
SERAIN	Aisne
SERVAIS	Aisne
TRAVECY	Aisne
TRUCY	Aisne
UGNY-LE-GAY	Aisne
VAUCELLES-ET-BEFFECOURT	Aisne
VENDHUILE	Aisne
VERNEUIL-SOUS-COUCY	Aisne
VILLEQUIER-AUMONT	Aisne
VILLERET	Aisne
VIVAISE	Aisne
VESLUD	Aisne
VORGES	Aisne
ABANCOURT	Nord
ANOR	Nord
ARNEKE	Nord
ARTRES	Nord
AUBENCHEUL-AU-BAC	Nord
AVESNELLES	Nord
AVESNES-SUR-HELPE	Nord
AWOINGT	Nord
BAILLEUL	Nord
BAIVES	Nord
BANTEUX	Nord
BANTOUZELLE	Nord
BAS-LIEU	Nord
BAVINCHOVE	Nord
BAZUEL	Nord
BEAUMONT-EN-CAMBRESIS	Nord
BEAURIEUX	Nord
BEAUVOIS EN CAMBRESIS	Nord
BELLAING	Nord
BERELLES	Nord
BERTHEN	Nord
BEUGNIES	Nord
BEVILLERS	Nord
BLARINGHEM	Nord
BOESCHEPE	Nord
BOESEGHEM	Nord
BORRE	Nord
BOULOGNE-SUR-HELPE	Nord
BOUSIGNIES	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	DEPARTEMENTS
BRIASTRE	Nord
BRILLON	Nord
BRUILLE-SAINT-AMAND	Nord
BUYSSCHEURE	Nord
CAESTRE	Nord
CAGNONCLES	Nord
CARNIERES	Nord
CARTIGNIES	Nord
CASSEL	Nord
LE CATEAU-CAMBRESIS	Nord
CATILLON-SUR-SAMBRE	Nord
CATTENIERES	Nord
CAUDRY	Nord
CAUROIR	Nord
CHATEAU-L'ABBAYE	Nord
CHOISIES	Nord
CLAIRFAYTS	Nord
CRESPIN	Nord
CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT	Nord
CURGIES	Nord
DAMOUSIES	Nord
DIMECHAUX	Nord
DIMONT	Nord
DOMPIERRE-SUR-HELPE	Nord
LE DOULIEU	Nord
DOURLERS	Nord
EBBLINGHEM	Nord
ECCLES	Nord
EECKE	Nord
EPPE-SAUVAGE	Nord
ESTAIRES	Nord
ESTOURMEL	Nord
ESWARS	Nord
ETROEUNGT	Nord
ESTRUN	Nord
FELLERIES	Nord
FERON	Nord
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Nord
FLETRE	Nord
FLINES-LES-MORTAGNE	Nord
FLOURSIES	Nord
FLOYON	Nord
FRESSIES	Nord
GLAGEON	Nord
GODEWAERSVELDE	Nord
GONNELIEU	Nord
LA GORGUE	Nord
GOUZEAUCOURT	Nord
GRAND-FAYT	Nord
LA GROISE	Nord
HARDIFORT	Nord
HASNON	Nord
HAUCOURT-EN-CAMBRESIS	Nord
HAUT-LIEU	Nord
HAVELUY	Nord
HAVERSKERQUE	Nord
HEM-LENGLET	Nord
HERGNIES	Nord
HERIN	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	DEPARTEMENTS
HESTRUD	Nord
HONDEGHEM	Nord
HONNECHY	Nord
HONNECOURT-SUR-ESCAUT	Nord
HOUTKERQUE	Nord
INCHY	Nord
IWUY	Nord
LAROUILLES	Nord
LECELLES	Nord
LESDAIN	Nord
LEZ-FONTAINE	Nord
LIESSIES	Nord
LIGNY-EN-CAMBRESIS	Nord
LYNDE	Nord
MARBAIX	Nord
MARETZ	Nord
MARQUETTE-EN-OSTREVANT	Nord
MASNIERES	Nord
MAULDE	Nord
MAZINGHIEN	Nord
MERRIS	Nord
MERVILLE	Nord
METEREN	Nord
MILLONFOSSE	Nord
MONTAY	Nord
MONTIGNY-EN-CAMBRESIS	Nord
MORBECQUE	Nord
MORTAGNE-DU-NORD	Nord
MOUSTIER-EN-FAGNE	Nord
NEUF-BERQUIN	Nord
NEUVILLE-SUR-ESCAUT	Nord
NEUVILLY	Nord
NIEPPE	Nord
NIERGNIES	Nord
NIVELLE	Nord
NOORDPEENE	Nord
NOYELLES-SUR-ESCAUT	Nord
OCHTEZEELE	Nord
ODOMEZ	Nord
OHAIN	Nord
OISY	Nord
ORS	Nord
OUDEZEELE	Nord
OXELAERE	Nord
PAILLENCOURT	Nord
PETIT-FAYT	Nord
POMMEREUIL	Nord
PRADELLES	Nord
PRISCHES	Nord
QUERENAING	Nord
QUIEVRECHAIN	Nord
QUIEVY	Nord
RAINSARS	Nord
RAMILLIES	Nord
RAMOUSIES	Nord
REJET-DE-BEAULIEU	Nord
REnescure	Nord
REUMONT	Nord
RIBECOURT-LA-TOUR	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	DEPARTEMENTS
ROMBIES-ET-MARCHIPONT	Nord
ROSULT	Nord
ROUVIGNIES	Nord
RUBROUCK	Nord
RUMEGIES	Nord
RUMILLY-EN-CAMBRESIS	Nord
SAINS-DU-NORD	Nord
SAINT-AMAND-LES-EAUX	Nord
SAINT-AUBERT	Nord
SAINT-AUBIN	Nord
SAINT-AYBERT	Nord
SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	Nord
SAINT-JANS-CAPPEL	Nord
SAINTE-MARIE-CAPPEL	Nord
SAINT-SOUPLET	Nord
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	Nord
SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS	Nord
SANCOURT	Nord
SARS-ET-ROSIERES	Nord
SARS-POTERIES	Nord
SEBOURG	Nord
SEMERIES	Nord
SEMOUSIES	Nord
SERANVILLERS-FORENVILLE	Nord
SERCUS	Nord
SOLRE-LE-CHATEAU	Nord
SOLRINNES	Nord
STAPLE	Nord
STEENBECQUE	Nord
STEENWERCK	Nord
STRAZEELE	Nord
TAISNIERES-EN-THIERACHE	Nord
TERDEGHEM	Nord
THIENNES	Nord
THIVENCELLE	Nord
THUN-L'EVEQUE	Nord
THUN-SAINT-AMAND	Nord
THUN-SAINT-MARTIN	Nord
TRELON	Nord
TROISVILLES	Nord
VERCHAIN-MAUGRE	Nord
VIEUX-BERQUIN	Nord
VILLERS-GUISLAIN	Nord
VILLERS-OUTREAUX	Nord
VILLERS-PLOUICH	Nord
WALINCOURT-SELVIGNY	Nord
WALLERS	Nord
WALLERS-EN-FAGNE	Nord
WALLON-CAPPEL	Nord
WAMBAIX	Nord
WASNES-AU-BAC	Nord
WATTIGNIES-LA-VICTOIRE	Nord
WAVRECHAIN-SOUS-FAULX	Nord
WEMAERS-CAPPEL	Nord
WILLIES	Nord
WINNEZEELE	Nord
ZERMEZEELE	Nord
ZUYTPEENE	Nord
AUXI-LE-CHATEAU	Pas-de-Calais

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	DEPARTEMENTS
CLETY	Pas-de-Calais
FLEURBAIX	Pas-de-Calais
LAVENTIE	Pas-de-Calais
LESTREM	Pas-de-Calais
SAILLY-SUR-LA-LYS	Pas-de-Calais
RONSSOY	Somme
TEMPLEUX-LE-GUERARD	Somme

ANNEXE III

VISEE PAR LE SOUS-ARTICLE V.2.1 DES PRESENTS STATUTS DU SIDEN-SIAN

III.1 - COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

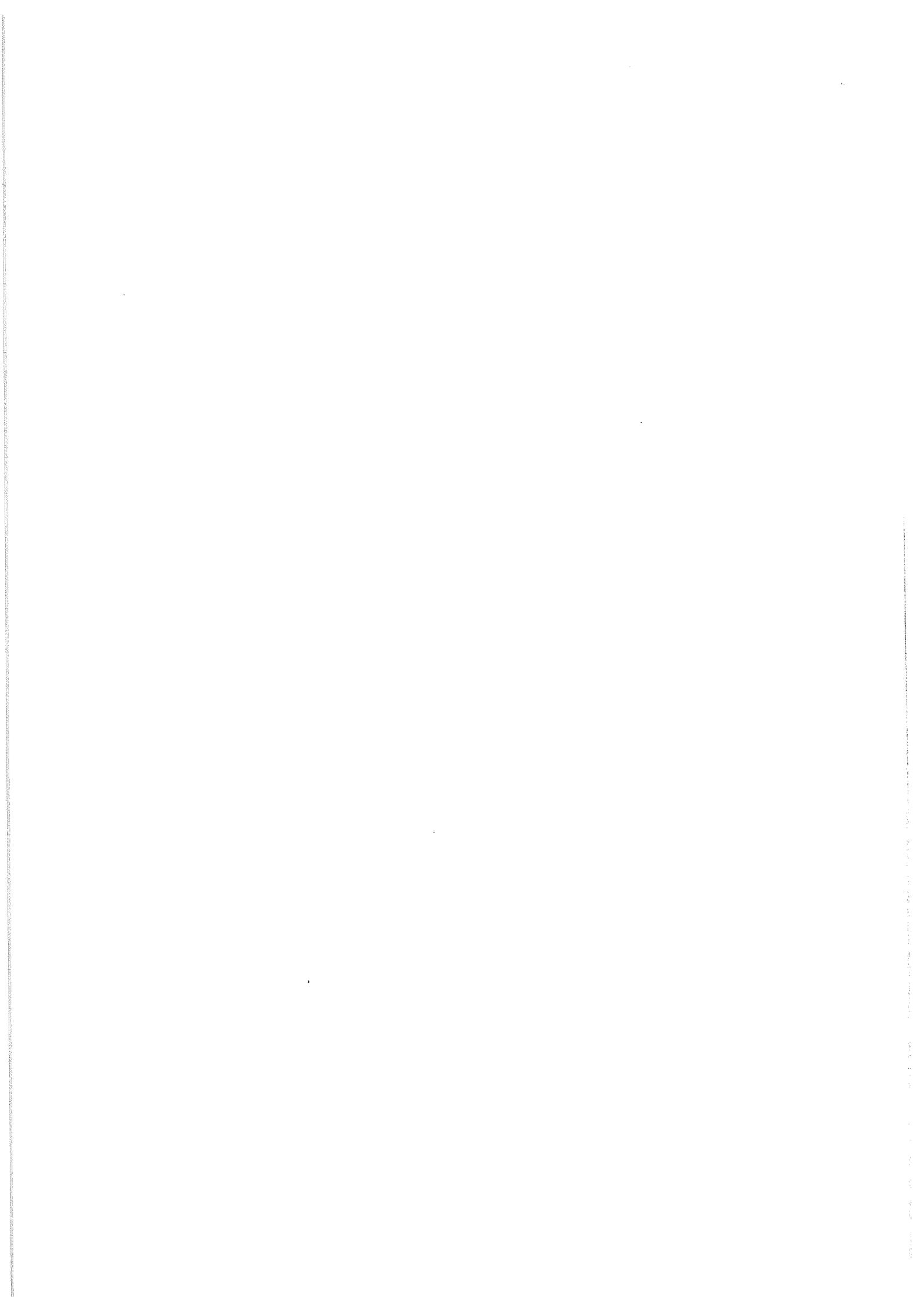
COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	DEPARTEMENTS
ACHERY	Aisne
AUTREMENCOURT	Aisne
BERTAUCOURT-EPOURDON	Aisne
BRIE	Aisne
CAUMONT	Aisne
COMMENCHON	Aisne
DEUILLET	Aisne
FOURDRAIN	Aisne
GUIVRY	Aisne
LA NEUVILLE EN BEINE	Aisne
LIEZ	Aisne
MANICAMP	Aisne
MAYOT	Aisne
PIERREMANDE	Aisne
QUIERZY	Aisne
SAINT-NICOLAS-AUX-BOIS	Aisne
SERVAIS	Aisne
TRAVECY	Aisne
UGNY-LE-GAY	Aisne
VILLEQUIER-AUMONT	Aisne
ABANCOURT	Nord
ANOR	Nord
ARNEKE	Nord
ARTRES	Nord
AUBENCHEUL-AU-BAC	Nord
AVESNELLES	Nord
AVESNES-SUR-HELPE	Nord
AWOINGT	Nord
BAILLEUL	Nord
BAIVES	Nord
BANTEUX	Nord
BANTOUZELLE	Nord
BAS-LIEU	Nord
BAVINCHOVE	Nord
BAZUEL	Nord
BEAUMONT-EN-CAMBRESIS	Nord
BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE	Nord
BEAURIEUX	Nord
BEAUVOIS EN CAMBRESIS	Nord
BELLAING	Nord
BERELLES	Nord
BERTHEN	Nord
BEUGNIES	Nord
BEVILLERS	Nord
BLARINGHEM	Nord
BOESCHEPE	Nord
BOESEGHEN	Nord
BORRE	Nord
BOULOGNE-SUR-HELPE	Nord
BOUSIGNIES	Nord
BRIASTRE	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	DEPARTEMENTS
BRILLON	Nord
BRUILLE-SAINT-AMAND	Nord
BUYSSCHEURE	Nord
CAESTRE	Nord
CAGNONCLES	Nord
CARNIERES	Nord
CARTIGNIES	Nord
CASSEL	Nord
LE CATEAU-CAMBRESIS	Nord
CATILLON-SUR-SAMBRE	Nord
CATTENIERES	Nord
CAUDRY	Nord
CAUROIR	Nord
CHATEAU-L'ABBAYE	Nord
CHOISIES	Nord
CLAIRFAYTS	Nord
CRESPIN	Nord
CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT	Nord
CURGIES	Nord
DAMOUSIES	Nord
DEHERIES	Nord
DIMECHAUX	Nord
DIMONT	Nord
DOMPIERRE-SUR-HELPE	Nord
LE DOULIEU	Nord
DOURLERS	Nord
EBBLINGHEM	Nord
ECCLES	Nord
EECKE	Nord
EPPE-SAUVAGE	Nord
ESTAIRES	Nord
ESTOURMEL	Nord
ESWARS	Nord
ETROEUNGT	Nord
ESTRUN	Nord
FELLERIES	Nord
FERON	Nord
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Nord
FLETRE	Nord
FLINES-LES-MORTAGNE	Nord
FLOURSIES	Nord
FLOYON	Nord
FRESSIES	Nord
GLAGEON	Nord
GODEWAERSVELDE	Nord
GONNELIEU	Nord
LA GORGUE	Nord
GOUZEACOURT	Nord
GRAND-FAYT	Nord
LA GROISE	Nord
HARDIFORT	Nord
HASNON	Nord
HAUCOURT-EN-CAMBRESIS	Nord
HAUT-LIEU	Nord
HAVELUY	Nord
HAVERSKERQUE	Nord
HEM-LENGLET	Nord
HERGNIES	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	DEPARTEMENTS
HERIN	Nord
HESTRUD	Nord
HONDEGHEM	Nord
HONNECHY	Nord
HONNECOURT-SUR-ESCAUT	Nord
HOUTKERQUE	Nord
INCHY	Nord
IWUY	Nord
LAROUILLES	Nord
LECELLES	Nord
LESDAIN	Nord
LEZ-FONTAINE	Nord
LIESSIES	Nord
LIGNY-EN-CAMBRESIS	Nord
LYNDE	Nord
MARBAIX	Nord
MARETZ	Nord
MARQUETTE-EN-OSTREVANT	Nord
MASNIERES	Nord
MAULDE	Nord
MAZINGHIEN	Nord
MERRIS	Nord
MERVILLE	Nord
METEREN	Nord
MILLONFOSSE	Nord
MONTAY	Nord
MONTIGNY-EN-CAMBRESIS	Nord
MORBECQUE	Nord
MORTAGNE-DU-NORD	Nord
MOUSTIER-EN-FAGNE	Nord
NEUF-BERQUIN	Nord
NEUVILLE-SUR-ESCAUT	Nord
NEUVILLY	Nord
NIEPPE	Nord
NIERGNIES	Nord
NIVELLE	Nord
NOORDPEENE	Nord
NOYELLES-SUR-ESCAUT	Nord
OCHTEZEELE	Nord
ODOMEZ	Nord
OHAIN	Nord
OISY	Nord
ORS	Nord
OUDEZEELE	Nord
OXELAERE	Nord
PAILLEN COURT	Nord
PETIT-FAYT	Nord
POMMEREUIL	Nord
PRADELLES	Nord
PRISCHES	Nord
QUERENAING	Nord
QUIEVRECHAIN	Nord
QUIEVY	Nord
RAINSARS	Nord
RAMILLIES	Nord
RAMOUSIES	Nord
REJET-DE-BEAULIEU	Nord
RENESECURE	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	DEPARTEMENTS
REUMONT	Nord
RIBECOURT-LA-TOUR	Nord
ROMBIES-ET-MARCHIPONT	Nord
ROSULT	Nord
ROUVIGNIES	Nord
RUBROUCK	Nord
RUMEGIES	Nord
SAINS-DU-NORD	Nord
SAINT-AMAND-LES-EAUX	Nord
SAINT-AUBERT	Nord
SAINT-AUBIN	Nord
SAINT-AYBERT	Nord
SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	Nord
SAINT-JANS-CAPPEL	Nord
SAINTE-MARIE-CAPPEL	Nord
SAINT-SOUPLET	Nord
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	Nord
SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS	Nord
SANCOURT	Nord
SARS-ET-ROSIERES	Nord
SARS-POTERIES	Nord
SEBOURG	Nord
SEMERIES	Nord
SEMOUSIES	Nord
SERANVILLERS-FORENVILLE	Nord
SERCUS	Nord
SOLRE-LE-CHATEAU	Nord
SOLRINNES	Nord
STAPLE	Nord
STEENBECQUE	Nord
STEENWERCK	Nord
STRAZEELE	Nord
TAISNIERES-EN-THIERACHE	Nord
TERDEGHEM	Nord
THIENNES	Nord
THIVENCELLE	Nord
THUN-L'EVEQUE	Nord
THUN-SAINT-AMAND	Nord
THUN-SAINT-MARTIN	Nord
TRELON	Nord
TROISVILLES	Nord
VERCHAIN-MAUGRE	Nord
VIEUX-BERQUIN	Nord
VILLERS-GUISLAIN	Nord
VILLERS-OUTREAUX	Nord
VILLERS-PLOUICH	Nord
WALINCOURT-SELVIGNY	Nord
WALLERS	Nord
WALLERS-EN-FAGNE	Nord
WALLON-CAPPEL	Nord
WAMBAIX	Nord
WASNES-AU-BAC	Nord
WATTIGNIES-LA-VICTOIRE	Nord
WAVRECHAIN-SOUS-FAULX	Nord
WEMAERS-CAPPEL	Nord
WILLIES	Nord
WINNEZEELE	Nord
ZERMEZEELE	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	DEPARTEMENTS
	Nord
ZUYTPEENE	Pas-de-Calais
AUXI-LE-CHATEAU	Pas-de-Calais
FLEURBAIX	Pas-de-Calais
LAVENTIE	Pas-de-Calais
LESTREM	Pas-de-Calais
SAILLY-SUR-LA-LYS	Pas-de-Calais



ANNEXE IV

VISEE PAR LE SOUS-ARTICLE V.2.1 DES PRESENTS STATUTS DU SIDEN-SIAN

IV.1 - COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

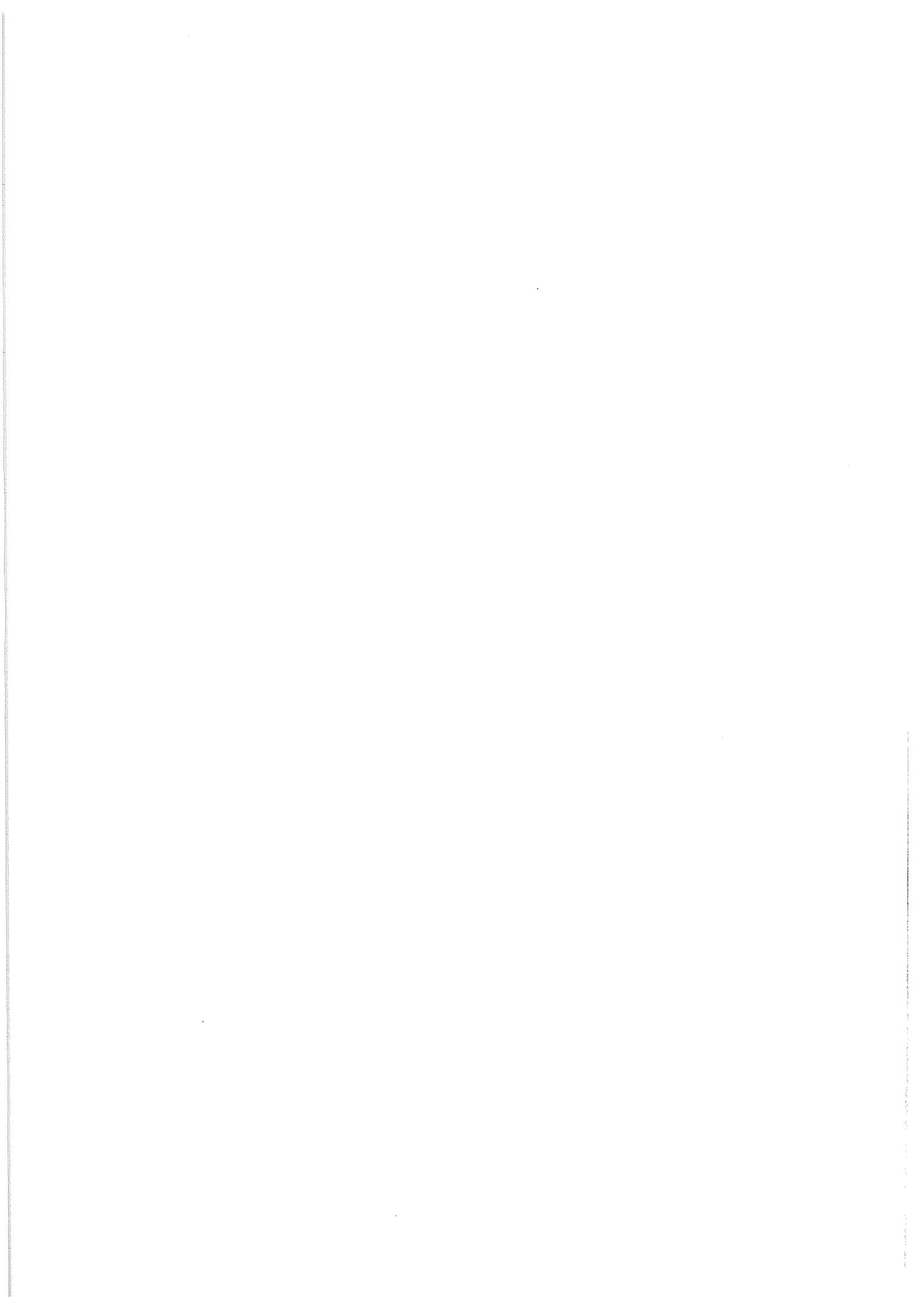
COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	DEPARTEMENTS
ACHERY	Aisne
AUBENCHEUL-AUX-BOIS	Aisne
BARISIS	Aisne
BECQUIGNY	Aisne
BELLENGLISE	Aisne
BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Aisne
BONY	Aisne
BRANCOURT-LE-GRAND	Aisne
BRAYE-EN-LAONNOIS	Aisne
BRIE	Aisne
LE CATELET	Aisne
CHERY-LES-POUILLY	Aisne
CRAONNELLE	Aisne
ESTREES	Aisne
ETAVES-ET-BOCQUIAUX	Aisne
ETREUX	Aisne
FRESNES	Aisne
GIZY	Aisne
GOUY	Aisne
GROUGIS	Aisne
HARGICOURT	Aisne
LEHAUCOURT	Aisne
JONCOURT	Aisne
LEMPIRE	Aisne
LEUILLY-SOUS-COUCY	Aisne
LEVERGIES	Aisne
LIEZ	Aisne
MAYOT	Aisne
MONTBREHAIN	Aisne
NAUROY	Aisne
PIERREMANDE	Aisne
POUILLY-SUR-SERRE	Aisne
RIBEAUVILLE	Aisne
ROGECOURT	Aisne
SAINTE-MARTIN-RIVIERE	Aisne
SAINTE-NICOLAS-AUX-BOIS	Aisne
SEBONCOURT	Aisne
VENDHUILE	Aisne
VILLERET	Nord
ABANCOURT	Nord
AMFROIPIRET	Nord
ANOR	Nord
ARNEKE	Nord
ARTRES	Nord
AUBENCHEUL-AU-BAC	Nord
AUDIGNIES	Nord
AWOINGT	Nord
BAILLEUL	Nord
BAIVES	Nord
BANTEUX	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	DEPARTEMENTS
BANTOUZELLE	Nord
BAVAY	Nord
BAVINCHOVE	Nord
BAZUEL	Nord
BEAUDIGNIES	Nord
BEAUMONT-EN-CAMBRESIS	Nord
BEAUVOIS EN CAMBRESIS	Nord
BELLAING	Nord
BELLIGNIES	Nord
BERMERIES	Nord
BERTHEN	Nord
BETTRECHIES	Nord
BEVILLERS	Nord
BLARINGHEM	Nord
BOESCHEPE	Nord
BOESEGHEN	Nord
BORRE	Nord
BOUSIES	Nord
BOUSIGNIES	Nord
BRIASTRE	Nord
BRILLON	Nord
BRUILLE-SAINT-AMAND	Nord
BRY	Nord
BUYSSCHEURE	Nord
CAESTRE	Nord
CAGNONCLES	Nord
CARNIERES	Nord
CASSEL	Nord
LE CATEAU-CAMBRESIS	Nord
CATILLON-SUR-SAMBRE	Nord
CATTENIERES	Nord
CAUDRY	Nord
CAUROIR	Nord
CHATEAU-L'ABBAYE	Nord
CRESPIN	Nord
CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT	Nord
CROIX-CALUYAU	Nord
CURGIES	Nord
LE DOULIEU	Nord
EBBLINGHEM	Nord
EECKE	Nord
ENGLEFONTAINE	Nord
EPPE-SAUVAGE	Nord
ESTAIRES	Nord
ESTOURMEL	Nord
ESWARS	Nord
ETH	Nord
ESTRUN	Nord
LE FAVRIL	Nord
FERON	Nord
LA FLAMENGRIE	Nord
FLETRE	Nord
FLINES-LES-MORTAGNE	Nord
FONTAINE-AU-BOIS	Nord
FOREST-EN-CAMBRESIS	Nord
FRASNOY	Nord
FRESSIES	Nord
GHISSIGNIES	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	DEPARTEMENTS
GLAGEON	Nord
GODEWAERSVELDE	Nord
GOMMEGNIES	Nord
GONNELIEU	Nord
LA GORGUE	Nord
GOUZEAUCOURT	Nord
LA GROISE	Nord
GUSSIGNIES	Nord
HARDIFORT	Nord
HARGNIES	Nord
HASNON	Nord
HAUCOURT-EN-CAMBRESIS	Nord
HAVELUY	Nord
HAVERSKERQUE	Nord
HECQ	Nord
HEM-LENGLET	Nord
HERGNIES	Nord
HERIN	Nord
HONDEGHEM	Nord
HON-HERGIES	Nord
HONNECOURT-SUR-ESCAUT	Nord
HOUDAIN-LEZ-BAVAY	Nord
HOUTKERQUE	Nord
INCHY	Nord
IWUY	Nord
JENLAIN	Nord
JOLIMETZ	Nord
LANDRECIES	Nord
LECELLES	Nord
LESDAIN	Nord
LIGNY-EN-CAMBRESIS	Nord
LOCQUIGNOL	Nord
LA LONGUEVILLE	Nord
LOUVIGNIES-QUESNOY	Nord
LYNDE	Nord
MARESCHEs	Nord
MARETZ	Nord
MAROILLES	Nord
MARQUETTE-EN-OSTREVANT	Nord
MASNIERES	Nord
MAULDE	Nord
MAZINGHIEN	Nord
MECQUIGNIES	Nord
MERRIS	Nord
MERVILLE	Nord
METEREN	Nord
MONTAY	Nord
MONTIGNY-EN-CAMBRESIS	Nord
MORBECQUE	Nord
MORTAGNE-DU-NORD	Nord
NEUF-BERQUIN	Nord
NEUVILLE-EN-AVESNOIS	Nord
NEUVILLE-SUR-ESCAUT	Nord
NEUVILLY	Nord
NIEPPE	Nord
NIERGNIES	Nord
NIVELLE	Nord
NOORDPEENE	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	DEPARTEMENTS
NOYELLES-SUR-ESCAUT	Nord
OBIES	Nord
OCHTEZEELE	Nord
ODOMEZ	Nord
OHAIN	Nord
OISY (59)	Nord
ORS	Nord
ORSINVAL	Nord
OUDEZEELE	Nord
OXELAERE	Nord
PAILLENCOURT	Nord
POIX-DU-NORD	Nord
POMMEREUIL	Nord
POTELLE	Nord
PRADELLES	Nord
PREUX-AU-BOIS	Nord
PREUX-AU-SART	Nord
QUERENAING	Nord
LE QUESNOY	Nord
QUIEVRECHAIN	Nord
QUIEVY	Nord
RAMILLIES	Nord
RAUCOURT-AU-BOIS	Nord
REJET-DE-BEAULIEU	Nord
RENESECURE	Nord
REUMONT	Nord
RIBECOURT-LA-TOUR	Nord
ROBERSART	Nord
ROMBIES-ET-MARCHIPONT	Nord
ROSLT	Nord
ROUVIGNIES	Nord
RUBROUCK	Nord
RUESNES	Nord
RUMEGIES	Nord
SAINT-AMAND-LES-EAUX	Nord
SAINT-AUBERT	Nord
SAINT-AYBERT	Nord
SAINT-JANS-CAPPEL	Nord
SAINTE-MARIE-CAPPEL	Nord
SAINT-SOUPLET	Nord
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	Nord
SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS	Nord
SAINT-WAAST	Nord
SALESCHES	Nord
SANCOURT	Nord
SARS-ET-ROSIERES	Nord
SEBOURG	Nord
SEPMERIES	Nord
SERANVILLERS-FORENVILLE	Nord
SERCUS	Nord
STAPLE	Nord
STEENBECQUE	Nord
STEENWERCK	Nord
STRAZEELE	Nord
TAISNIERES-SUR-HON	Nord
TERDEGHEM	Nord
THIENNES	Nord
THIVENCELLE	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	DEPARTEMENTS
THUN-L'EVEQUE	Nord
THUN-SAINT-AMAND	Nord
THUN-SAINT-MARTIN	Nord
TRELON	Nord
TROISVILLES	Nord
VENEGIES-AU-BOIS	Nord
VERCHAIN-MAUGRE	Nord
VIEUX-BERQUIN	Nord
VILLEREAU	Nord
VILLERS-GUISLAIN	Nord
VILLERS-OUTREAUX	Nord
VILLERS-PLOUICH	Nord
VILLERS-POL	Nord
WALINCOURT-SELVIGNY	Nord
WALLERS	Nord
WALLERS-EN-FAGNE	Nord
WALLON-CAPPEL	Nord
WAMBAIX	Nord
WARGNIES-LE-GRAND	Nord
WARGNIES-LE-PETIT	Nord
WASNES-AU-BAC	Nord
WAVRECHAIN-SOUS-FAULX	Nord
WEMAERS-CAPPEL	Nord
WILLIES	Nord
WINNEZEELE	Nord
ZERMEZEELE	Nord
ZUYTPEENE	Nord
AUXI-LE-CHÂTEAU	Pas-de-Calais
CLETY	Pas-de-Calais
FLEURBAIX	Pas-de-Calais
LAVENTIE	Pas-de-Calais
LESTREM	Pas-de-Calais
SAILLY-SUR-LA-LYS	Pas-de-Calais



ANNEXE V

VISEE PAR LE SOUS-ARTICLE V.2.1 DES STATUTS DU SIDEN-SIAN

COMPETENCE C5 "DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE"

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE	DEPARTEMENT
AUBENCHEUL-AUX-BOIS	Aisne
BECQUIGNY	Aisne
BENAY	Aisne
BONY	Aisne
CERIZY	Aisne
CHAVIGNY	Aisne
CUISY EN ALMONT	Aisne
ESTREES	Aisne
ETREUX	Aisne
GOUY	Aisne
GUIVRY	Aisne
HARGICOURT	Aisne
ONCOURT	Aisne
E CATELET	Aisne
EUILLY-SOUS-COUCY	Aisne
EURY	Aisne
IEZ	Aisne
ACQUIGNY	Aisne
ONCEAU-LE-WAAST	Aisne
ONTBREHAIN	Aisne
UROY	Aisne
SY	Aisne
GNY	Aisne
UXAILLON	Aisne
UXREZIS	Aisne
IDHUILE	Aisne
LERET	Aisne
NCOURT	Aisne
ES	Nord
	Nord
ROIPRET	Nord
IERS	Nord
HE	Nord
UX	Nord
	Nord
KE	Nord
ES	Nord
VENT	Nord
HES	Nord
	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE	DEPARTEMENT
	Nord
AUBENCHEUL-AU-BAC	Nord
AUBERCHICOURT	Nord
AUBY	Nord
AUDIGNIES	Nord
AVESNELLES	Nord
AVESNES-SUR-HELPE	Nord
BACHY	Nord
BAILLEUL	Nord
BAIVES	Nord
BAMBECQUE	Nord
BANTEUX	Nord
BANTIGNY	Nord
BAS-LIEU	Nord
BAVAY	Nord
BAVINCHOVE	Nord
BAZUEL	Nord
BEAUDIGNIES	Nord
BEAUFORT	Nord
BEAUMONT-EN-CAMBRESIS	Nord
BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE	Nord
BEAURIEUX	Nord
BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS	Nord
BELLAING	Nord
BELLIGNIES	Nord
BERELLES	Nord
BERMERAIN	Nord
BERMERIES	Nord
BERSEE	Nord
BERSILLIES	Nord
BERTHEN	Nord
BETHENCOURT	Nord
BETTIGNIES	Nord
BETTRECHIES	Nord
BEUGNIES	Nord
BEVILLERS	Nord
BIERNE	Nord
BISSEZEELE	Nord
BLARINGHEM	Nord
BLECOURT	Nord
BOESCHEPE	Nord
BOESEGHEM	Nord
BOLLEZEELE	Nord
BORRE	Nord
BOULOGNE-SUR-HELPE	Nord
BOUSIGNIES	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE	DEPARTEMENT
BOUSIGNIES-SUR-ROC	Nord
BOUSSIERES-SUR-SAMBRE	Nord
BOUVIGNIES	Nord
BRIASTRE	Nord
BRILLON	Nord
BROXEELE	Nord
BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES	Nord
BRUILLE-SAINT-AMAND	Nord
BRUNEMONT	Nord
BRY	Nord
BUGNICOURT	Nord
BUYSSCHEURE	Nord
CAESTRE	Nord
CAGNONCLES	Nord
CAMPHIN-EN-PEVELE	Nord
CANTIN	Nord
CAPELLE	Nord
CAPPELLE-BROUCK	Nord
CAPPELLE-EN-PEVELE	Nord
CARNIERES	Nord
CARTIGNIES	Nord
CASSEL	Nord
CATILLON-SUR-SAMBRE	Nord
CATTENIERES	Nord
CAULLERY	Nord
CAUROIR	Nord
CERFONTAINE	Nord
CHEMY	Nord
CHOISIES	Nord
CLAIRFAYTS	Nord
COBRIEUX	Nord
COLLERET	Nord
COUSOLRE	Nord
COUTICHES	Nord
CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT	Nord
CROCHTE	Nord
CURGIES	Nord
CYSOING	Nord
DAMOUSIES	Nord
DEHERIES	Nord
DIMECHAUX	Nord
DIMONT	Nord
DOURLERS	Nord
DRINCHAM	Nord
EBBLINGHEM	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE	DEPARTEMENT
ECAILLON	Nord
ECCLES	Nord
ECLAIBES	Nord
ECUELIN	Nord
EECKE	Nord
ELESMES	Nord
ELINCOURT	Nord
ENGLEFONTAINE	Nord
ENNEVELIN	Nord
EPPE-SAUVAGE	Nord
ERINGHEM	Nord
ERRE	Nord
ESCARMAIN	Nord
ESCAUDOEUVRES	Nord
ESNES	Nord
ESQUELBEQ	Nord
ESTAIRE	Nord
ESTOURMEL	Nord
ESTREES	Nord
ESTREUX	Nord
ESTRUN	Nord
ESWARS	Nord
ETH	Nord
ETROEUNGT	Nord
FAUMONT	Nord
FELLERIES	Nord
FENAIN	Nord
FERIN	Nord
FERRIERE-LA-PETITE	Nord
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Nord
FLETRE	Nord
FLINES-LES-MORTAGNE	Nord
FLINES-LEZ-RACHES	Nord
FLOURSIES	Nord
FLOYON	Nord
FONTAINE-AU-BOIS	Nord
FONTAINE-NOTRE-DAME	Nord
FRASNOY	Nord
FRESSIES	Nord
GENECH	Nord
GHISSIGNIES	Nord
GLAGEON	Nord
GODEWAERSVELDE	Nord
GOGNIES-CHAUSSEE	Nord
GOMMEGNIES	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE	DEPARTEMENT
GONNELIEU	Nord
GOUZEAUCOURT	Nord
GRAND-FAYT	Nord
GUSSIGNIES	Nord
HAMEL	Nord
HARDIFORT	Nord
HARGNIES	Nord
HAUCOURT-EN-CAMBRESIS	Nord
HAULCHIN	Nord
HAUSSY	Nord
HAUT-LIEU	Nord
HAVELUY	Nord
HAVERSKERQUE	Nord
HAYNECOURT	Nord
HECQ	Nord
HERZEELE	Nord
HESTRUD	Nord
HONDEGHEM	Nord
HON-HERGIES	Nord
HONNECOURT-SUR-ESCAUT	Nord
HORNAING	Nord
HOUTKERQUE	Nord
JENLAIN	Nord
JOLIMETZ	Nord
KILLEM	Nord
LA FLAMENGRIE	Nord
LA GROISE	Nord
LA LONGUEVILLE	Nord
LA NEUVILLE	Nord
LALLAING	Nord
LANDAS	Nord
LANDRECIES	Nord
LAROUILLIES	Nord
LE CATEAU CAMBRESIS	Nord
LE DOULIEU	Nord
LE FAVRIL	Nord
LE QUESNOY	Nord
LECLUSE	Nord
LEDERZEELE	Nord
LEDRINGHEM	Nord
LESDAIN	Nord
LEVAL	Nord
LEZ-FONTAINE	Nord
LIESSIES	Nord
LIEU-SAINT-AMAND	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE	DEPARTEMENT
LIGNY-EN-CAMBRESIS	Nord
LOURCHES	Nord
LOUVIGNIES-QUESNOY	Nord
LOUVIL	Nord
LYNDE	Nord
MAIRIEUX	Nord
MARBAIX	Nord
MARCQ-EN-OSTREVENT	Nord
MARESCHES	Nord
MAROILLES	Nord
MARQUETTE-EN-OSTREVANT	Nord
MASNIERES	Nord
MAZINGHIEN	Nord
MECQUIGNIES	Nord
MERCKEGHEM	Nord
MERIGNIES	Nord
MERRIS	Nord
MERVILLE	Nord
METEREN	Nord
MILLAM	Nord
MILLONFOSSE	Nord
MONCHAUX-SUR-ECAILLON	Nord
MONCHEAUX	Nord
MONS-EN-PEVELE	Nord
MONTAY	Nord
MONTIGNY-EN-CAMBRESIS	Nord
MONTRECOURT	Nord
MOUCHIN	Nord
MOUSTIER-EN-FAGNE	Nord
NEUF-BERQUIN	Nord
NEUVILLE-EN-AVESNOIS	Nord
NEUVILLY	Nord
NIEPPE	Nord
NIERGNIES	Nord
NIEURLET	Nord
NIVELLE	Nord
NOMAIN	Nord
NOORDPEENE	Nord
NOYELLES-SUR-SAMBRE	Nord
NOYELLES-SUR-SELLE	Nord
OBIES	Nord
OCHTEZEELE	Nord
ODOMEZ	Nord
OHAIN	Nord
OISY	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE	DEPARTEMENT
OOST-CAPPEL	Nord
ORS	Nord
ORSINVAL	Nord
OUDEZEELE	Nord
OXELAERE	Nord
PAILLENCOURT	Nord
PETIT-FAYT	Nord
PHALEMPIN	Nord
PITGAM	Nord
POMMEREUIL	Nord
PONT-A-MARCQ	Nord
PREUX-AU-BOIS	Nord
PREUX-AU-SART	Nord
PRISCHES	Nord
QUAEDYPRE	Nord
QUERENAING	Nord
QUIEVRECHAIN	Nord
QUIEVY	Nord
RACHES	Nord
RAINSARS	Nord
RAMILLIES	Nord
RAMOUSIES	Nord
RAUCOURT-AU-BOIS	Nord
REJET-DE-BEAULIEU	Nord
RENESECURE	Nord
REUMONT	Nord
RIBECOURT-LA-TOUR	Nord
RIEULAY	Nord
ROBERSART	Nord
ROEULX	Nord
ROMBIES-ET-MARCHIPONT	Nord
ROMERIES	Nord
ROOST-WARENDIN	Nord
ROSLT	Nord
ROUVIGNIES	Nord
RUBROUCK	Nord
RUESNES	Nord
RUMEGIES	Nord
SAINT-AMAND-LES-EAUX	Nord
SAINT AUBERT	Nord
SAINT-AUBIN	Nord
SAINT-AYBERT	Nord
SAINTE-MARIE-CAPPEL	Nord
SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI	Nord
SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE	DEPARTEMENT
SAINT-JANS-CAPPEL	Nord
SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON	Nord
SAINT-PIERRE-BROUCK	Nord
SAINT-PYTHON	Nord
SAINT-REMY-CHAUSSEE	Nord
SAINT-SOUPLET	Nord
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	Nord
SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS	Nord
SAINT-WAAST	Nord
SALESCHES	Nord
SAMEON	Nord
SANCOURT	Nord
SARS-ET-ROSIERES	Nord
SARS-POTERIES	Nord
SASSEGNIES	Nord
SAULZOIR	Nord
SEBOURG	Nord
SEMERIES	Nord
SEMOUSIES	Nord
SEPMERIES	Nord
SERANVILLERS FORENVILLE	Nord
SERCUS	Nord
SOCX	Nord
SOLESMES	Nord
SOLRE-LE-CHATEAU	Nord
SOLRINNES	Nord
SOMMAING	Nord
STAPLE	Nord
STEENE	Nord
STEENWERCK	Nord
STRAZEELE	Nord
TAISNIERES-EN-THERACHE	Nord
TAISNIERES-SUR-HON	Nord
TEMPLEUVE EN PEVELE	Nord
TERDEGHEM	Nord
THIENNES	Nord
THUN-L'EVEQUE	Nord
THUN-SAINT-AMAND	Nord
THUN-SAINT-MARTIN	Nord
TILLOY-LEZ-CAMBRAI	Nord
TILLOY-LEZ-MARCHIENNES	Nord
TOURMIGNIES	Nord
TRELON	Nord
TROISVILLES	Nord
VENDEGIES-AU-BOIS	Nord

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE	DEPARTEMENT
VENDEGIES-SUR-ECAILLON	Nord
VERTAIN	Nord
VIESLY	Nord
VIEUX-BERQUIN	Nord
VIEUX-MESNIL	Nord
VIEUX-RENG	Nord
VILLEREAU	Nord
VILLERS-AU-TERTRE	Nord
VILLERS-GUISLAIN	Nord
VILLERS-OUTREAUX	Nord
VILLERS-PLOUICH	Nord
VILLERS-POL	Nord
VILLERS-SIRE-NICOLE	Nord
VOLCKERINCKHOVE	Nord
VRED	Nord
WAHAGNIES	Nord
WALINCOURT-SELVIGNY	Nord
WALLERS-EN-FAGNE	Nord
WALLON-CAPPEL	Nord
WAMBAIX	Nord
WANDIGNIES-HAMAGE	Nord
WANNEHAIN	Nord
WARGNIES-LE-GRAND	Nord
WARGNIES-LE-PETIT	Nord
WARHEM	Nord
WARLAING	Nord
WASNES-AU-BAC	Nord
WATTIGNIES-LA-VICTOIRE	Nord
WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN	Nord
WAVRECHAIN-SOUS-FAULX	Nord
WEMAERS-CAPPEL	Nord
WEST-CAPPEL	Nord
WIGNEHIES	Nord
WINNEZEELE	Nord
WORMHOUT	Nord
WULVERDINGHE	Nord
WYLDER	Nord
ZEGERSCAPPEL	Nord
ZERMEZEELE	Nord
ZUYTPEENE	Nord
BARALLE	Pas-de-Calais
BELLONNE	Pas-de-Calais
BIACHE-SAINT-VAAST	Pas-de-Calais
BLESSY	Pas-de-Calais
BOURLON	Pas-de-Calais

COMMUNES MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE	DEPARTEMENT
BREBIERES	Pas-de-Calais
BUISSY	Pas-de-Calais
BULLECOURT	Pas-de-Calais
CAGNICOURT	Pas-de-Calais
DELETTES	Pas-de-Calais
DURY	Pas-de-Calais
ECOURT-SAINT-QUENTIN	Pas-de-Calais
EPINOY	Pas-de-Calais
ERNY-SAINT-JULIEN	Pas-de-Calais
ETAING	Pas-de-Calais
FEBVIN-PALFART	Pas-de-Calais
FLECHIN	Pas-de-Calais
FREMICOURT	Pas-de-Calais
GOUY-SOUS-BELLONNE	Pas-de-Calais
GRAINCOURT LES HAVRINCOURT	Pas-de-Calais
HAISNES	Pas-de-Calais
HARAVESNES	Pas-de-Calais
LESTREM	Pas-de-Calais
LIETTRES	Pas-de-Calais
MARQUION	Pas-de-Calais
NEUVIREUIL	Pas-de-Calais
NOYELLES-SOUS-BELLONNE	Pas-de-Calais
OISY LE VERGER	Pas-de-Calais
PALLUEL	Pas-de-Calais
QUEANT	Pas-de-Calais
QUIERY-LA-MOTTE	Pas-de-Calais
REMY	Pas-de-Calais
RIENCOURT-LES-CAGNICOURT	Pas-de-Calais
RUMAUCCOURT	Pas-de-Calais
SAILLY-EN-OSTREVENT	Pas-de-Calais
SAINS LES MARQUION	Pas-de-Calais
SAUCHY-CAUCHY	Pas-de-Calais
SAUCHY-LESTREE	Pas-de-Calais
SAUDEMONT	Pas-de-Calais
THEROUANNE	Pas-de-Calais
VILLERS-LES-CAGNICOURT	Pas-de-Calais
VIS EN ARTOIS	Pas-de-Calais
VITRY EN ARTOIS	Pas-de-Calais

ANNEXE I

UISEE PAR LE SOUS-ARTICLE V.2.1 DES PRESENTS STATUTS DU SIDEN-SIAN

I.2 - ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LES COMPETENCES C1.1 "PRODUCTION D'EAU POTABLE" ET C1.2 "DISTRIBUTION D'EAU POTABLE"

ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LES COMPETENCES C1.1 "PRODUCTION D'EAU POTABLE" ET C1.2 "DISTRIBUTION D'EAU POTABLE"	TERRITOIRE SUR LEQUEL SONT EXERCEES LES COMPETENCES C1.1 "PRODUCTION D'EAU POTABLE" ET C1.2 "DISTRIBUTION D'EAU POTABLE"	DEPARTEMENTS
	ANHIER	Nord
	ARLEUX	Nord
	AUBY	Nord
	BRUNEMONT	Nord
	BUGNICOURT	Nord
	CANTIN	Nord
	CUINCY	Nord
	ERCHIN	Nord
	ESQUERCHIN	Nord
	ESTREES	Nord
	FAUMONT	Nord
	FECHAIN	Nord
Communauté d'Agglomération du Douaisis	FERIN	Nord
	FLINES LEZ RACHES	Nord
	GOEULZIN	Nord
	GUESNAIN	Nord
	HAMEL	Nord
	LALLAING	Nord
	LAMBRES LES DOUAI	Nord
	LAUWIN PLANQUE	Nord
	LECLUSE	Nord
	MARCQ EN OSTREVENT	Nord
	RACHES	Nord
	RAIMBEAUCOURT	Nord
	ROOST WARENDIN	Nord
	ROUCOURT	Nord
	VILLERS AU TERTRE	Nord
	AIBES	Nord
	ASSEVENT	Nord
	BEAUFORT	Nord
	BERSILLIES	Nord
	BETTIGNIES	Nord
	BOUSIGNIES SUR ROC	Nord
	BOUSSIERES SUR SAMBRE	Nord
	CERFONTAINE	Nord
Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre (par adhésion)	COLLERET	Nord
	COUSOLRE	Nord
	ECLAIBES	Nord
	ECUELIN	Nord
	ELESMES	Nord
	FERRIERE LA PETITE	Nord
	GOGNIES CHAUSSEE	Nord
	LEVAL	Nord
	MAIRIEUX	Nord
	OBRECHIES	Nord
	QUIVELON	Nord
	SAINT REMY CHAUSSEE	Nord
	SASSEGNIES	Nord
	VIEUX MESNIL	Nord
	VIEUX RENG	Nord
	VILLERS SIRE NICOLE	Nord

ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LES COMPETENCES C1.1 "PRODUCTION D' EAU POTABLE" ET C1.2 "DISTRIBUTION D'EAU POTABLE"	TERRITOIRE SUR LEQUEL SONT EXERCEES LES COMPETENCES C1.1 "PRODUCTION D' EAU POTABLE" ET C1.2 "DISTRIBUTION D'EAU POTABLE"	DEPARTEMENTS
Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre (par représentation-substitution)	NOYELLES SUR SAMBRE	Nord
	BAISIEUX	Nord
	BOUVINES	Nord
	CHERENG	Nord
	DEULEMONT	Nord
	EMMERIN	Nord
	ERQUINGHEM-LYS	Nord
	ESCOBECQUES	Nord
	FRELINGHIEN	Nord
	HANTAY	Nord
Métropole Européenne de Lille (par adhésion)	HERLIES	Nord
	HOUPLIN-ANCOISNE	Nord
	ILLIES	Nord
	MARQUILLIES	Nord
	NOYELLES-LES-SECLIN	Nord
	PERONNE-EN-MELANTOIS	Nord
	SAILLY-LEZ-LANNOY	Nord
	SAINGHIN-EN-MELANTOIS	Nord
	SALOME	Nord
	VENDEVILLE	Nord
	VERLINGHEM	Nord
	WARNETON	Nord
	WICRES	Nord
	WILLEMS	Nord
Métropole Européenne de Lille (par représentation-substitution)	AUBERS	Nord
	BOIS GRENIER	Nord
	FROMELLES	Nord
	LE MAISNIL	Nord
	RADINGHEM EN WEPPE	Nord
	BEAURAIN	Nord
	BERMERAIN	Nord
	CAPELLE	Nord
Communauté de Communes du Pays Solesmois (par représentation-substitution)	ESCARMAIN	Nord
	HAUSSY	Nord
	MONTRECOURT	Nord
	ROMERIES	Nord
	SAINT MARTIN SUR ECAILLON	Nord
	SAINT PYTHON	Nord
	SAULZOIR	Nord
	SOLESMES	Nord
	SOMMAING	Nord
	VENEGIES SUR ECAILLON	Nord
	VERTAIN	Nord
	VIESLY	Nord
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer (par représentation-substitution)	DELETTES	Pas-de-Calais
	ENQUIN LES GUINEGATTE	Pas-de-Calais
	ERNY SAINT JULIEN	Pas-de-Calais
	FEBVIN PALFART	Pas-de-Calais
	FLECHIN	Pas-de-Calais
	MAMETZ	Pas-de-Calais
	SAINT AUGUSTIN	Pas-de-Calais
	THEROUANNE	Pas-de-Calais

ANNEXE II

VISEE PAR LE SOUS-ARTICLE V.2.1 DES PRESENTS STATUTS DU SIDEN-SIAN

II.2 - ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	TERRITOIRE SUR LEQUEL EST EXERCEE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNES	DEPARTEMENTS
Communauté d'Agglomération du Douaisis	ANHIERS	Nord
	AUBY	Nord
	FAUMONT	Nord
	FLINES LES RACHES	Nord
	LALLAING	Nord
	MARCQ EN OSTREVENT	Nord
	RACHES	Nord
	RAIMBEAUCOURT	Nord
	ROOST WARENDIN	Nord
Communauté de Communes du Val de L'Oise	ALAINCOURT	Aisne
	BENAY	Aisne
	BERTHENICOURT	Aisne
	BRISSAY-CHOIGNY	Aisne
	BRISSY-HAMEGICOURT	Aisne
	CERIZY	Aisne
	CHATILLON-SUR-OISE	Aisne
	CHEVRESIS-MONCEAU	Aisne
	ESSIGNY-LE-GRAND	Aisne
	LA FERTE-CHEVRESIS	Aisne
	GIBERCOURT	Aisne
	HINACOURT	Aisne
	ITANCOURT	Aisne
	LY-FONTAINE	Aisne
	MEZIERES-SUR-OISE	Aisne
	MONT D'ORIGNY	Aisne
	MOY-DE-L'AISNE	Aisne
	NEUVILLETTE	Aisne
	ORIGNY SAINTE BENOITE	Aisne
	PARPEVILLE	Aisne
	PLEINE-SELVE	Aisne
	REGNY	Aisne
	REMIGNY	Aisne
	RENANSART	Aisne
	RIBEMONT	Aisne
	SERY-LES-MEZIERES	Aisne
	SISSY	Aisne
SURFONTAINE	Aisne	
THENELLES	Aisne	
URVILLERS	Aisne	
VENDEUIL	Aisne	
VILLERS-LE-SEC	Aisne	
Métropole Européenne de Lille (par représentation-substitution)	AUBERS	Nord
	BOIS-GRENIER	Nord
	FROMELLES	Nord
	LE MAISNIL	Nord
	RADINGHEM-EN-WEPPES	Nord
Communauté de Communes des Hauts de Flandre	BAMBECQUE	Nord
	BERGUES	Nord
	BIERNE	Nord
	BISSEZEELE	Nord
	BOLLEZEELE	Nord

ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	TERRITOIRE SUR LEQUEL EST EXERCEE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNES	DEPARTEMENTS
Communauté de Communes des Hauts de Flandre	BROUCKERQUE	Nord
	BROXEELE	Nord
	CAPPELLEBROUCK	Nord
	CROCHTE	Nord
	DRINCHAM	Nord
	ERINGHEM	Nord
	ESQUELBECCQ	Nord
	HERZEELE	Nord
	HOLQUE	Nord
	HONDSCHOOTE	Nord
	HOYMILLE	Nord
	KILLEM	Nord
	LEDERZEELE	Nord
	LEDRINGHEM	Nord
	LOOBERGHE	Nord
	MERCCKEGHEM	Nord
	MILLAM	Nord
	NIEURLET	Nord
	OOST CAPPEL	Nord
	PITGAM	Nord
	QUAEDYPRE	Nord
	REXPOEDE	Nord
	SAINT MOMELIN	Nord
	SAINT PIERREBROUCK	Nord
	SOCX	Nord
	STEENE	Nord
	UXEM	Nord
	VOLCKERINCKHOVE	Nord
	WARHEM	Nord
	WATTEN	Nord
	WEST-CAPPEL	Nord
WORMHOUT	Nord	
WULVERDINGHE	Nord	
WYLDER	Nord	
ZEGERSCAPPEL	Nord	
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer (CAPSO) (par représentation-substitution)	AUDINCTHUN	Pas-de-Calais
	AVROULT	Pas-de-Calais
	BEAUMETZ-LES-AIRE	Pas-de-Calais
	BOMY	Pas-de-Calais
	COYECQUES	Pas-de-Calais
	DELETTES	Pas-de-Calais
	DENNEBROEUCQ	Pas-de-Calais
	ENQUIN LES GUINEGATTE	Pas-de-Calais
	ERNY-SAINT-JULIEN	Pas-de-Calais
	FAUQUEMBERGUES	Pas-de-Calais
	FEBVIN-PALFART	Pas-de-Calais
	FLECHIN	Pas-de-Calais
	HEURINGHEM	Pas-de-Calais
	LAIRES	Pas-de-Calais
	MAMETZ	Pas-de-Calais
	MERCK-SAINT-LIEVIN	Pas-de-Calais
	RECLINGHEM	Pas-de-Calais
	RENTY	Pas-de-Calais
	ROQUETOIRE	Pas-de-Calais
	SAINT AUGUSTIN	Pas-de-Calais
SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM	Pas-de-Calais	
THEROUANNE	Pas-de-Calais	

ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	TERRITOIRE SUR LEQUEL EST EXERCEE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNES	DEPARTEMENTS
	THIEMBRONNE	Pas-de-Calais
	WITTES	Pas-de-Calais
Communauté de Communes Pévèle-Carembaut (C.C.P.C.)	AIX	Nord
	ATTICHES	Nord
	AUCHY LES ORCHIES	Nord
	AVELIN	Nord
	BACHY	Nord
	BERSEE	Nord
	BEUVRY LA FORET	Nord
	BOURGHELLES	Nord
	BOUVIGNIES	Nord
	CAMPHIN EN CAREMBAULT	Nord
	CAMPHIN-EN-PEVELE	Nord
	CAPPELLE-EN-PEVELE	Nord
	COBRIEUX	Nord
	COUTICHES	Nord
	CYSOING	Nord
	ENNEVELIN	Nord
	GENECH	Nord
	LANDAS	Nord
	LOUVIL	Nord
	MERIGNIES	Nord
	MONCHEAUX	Nord
	MONS-EN-PEVELE	Nord
	MOUCHIN	Nord
	LA NEUVILLE	Nord
	NOMAIN	Nord
	ORCHIES	Nord
	OSTRICOURT	Nord
	PHALEMPIN	Nord
	PONT A MARCQ	Nord
	SAMEON	Nord
	TEMPLEUVE EN PEVELE	Nord
	THUMERIES	Nord
	TOURMIGNIES	Nord
WAHAGNIES	Nord	
WANNEHAIN	Nord	
Communauté de Communes du Pays de Mormal (PAR ADHESION)	BEAUDIGNIES	Nord
	BRY	Nord
	ENGLEFONTAINE	Nord
	ETH	Nord
	FRASNOY	Nord
	GHISSIGNIES	Nord
	GOMMEGNIES	Nord
	HECQ	Nord
	JENLAIN	Nord
	JOLIMETZ	Nord
	LOUVIGNIES-QUESNOY	Nord
	MARESCHES	Nord
	NEUVILLE-EN-AVESNOIS	Nord
	ORSINVAL	Nord
	POIX-DU-NORD	Nord
	POTELLE	Nord
	PREUX-AU-SART	Nord
	LE QUESNOY	Nord
	RAUCOURT-AU-BOIS	Nord
	RUESNES	Nord

ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	TERRITOIRE SUR LEQUEL EST EXERCEE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNES	DEPARTEMENTS
Communauté de Communes du Pays de Mormal (PAR ADHESION)	SALESCHES	Nord
	SEPMERIES	Nord
	VENDEGIES-AU-BOIS	Nord
	VILLEREAU	Nord
	VILLERS-POL	Nord
	WARGNIES LE GRAND	Nord
Communauté de Communes du Pays de Mormal (par représentation-substitution)	WARGNIES LE PETIT	Nord
	AMFROIPIRET	Nord
	AUDIGNIES	Nord
	BAVAY	Nord
	BELLIGNIES	Nord
	BERMERIES	Nord
	BETTRECHIES	Nord
	BOUSIES	Nord
	CROIX-CALUYAU	Nord
	FONTAINE-AU-BOIS	Nord
	FOREST-EN-CAMBRESIS	Nord
	GUSSIGNIES	Nord
	HARGNIES	Nord
	HON-HERGIES	Nord
	HOUDAIN-LEZ-BAVAY	Nord
	LA FLAMENGRIE	Nord
	LA LONGUEVILLE	Nord
	LANDRECIES	Nord
	LE FAVRIL	Nord
	LOCQUIGNOL	Nord
	MAROILLES	Nord
	MECQUIGNIES	Nord
	OBIES	Nord
	PREUX-AU-BOIS	Nord
ROBERSART	Nord	
SAINT-WAAST	Nord	
TAISNIERES-SUR-HON	Nord	
Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION	ARLEUX-EN-GOHELLE	Pas-de-Calais
	BARALLE	Pas-de-Calais
	BELLONNE	Pas-de-Calais
	BIACHE-SAINT-VAAST	Pas-de-Calais
	BOIRY-NOTRE-DAME	Pas-de-Calais
	BOURLON	Pas-de-Calais
	BREBIERES	Pas-de-Calais
	BUISSY	Pas-de-Calais
	CAGNICOURT	Pas-de-Calais
	CORBEHEM	Pas-de-Calais
	DURY	Pas-de-Calais
	ECOURT SAINT QUENTIN	Pas-de-Calais
	EPINOY	Pas-de-Calais
	ETAING	Pas-de-Calais
	ETERPIGNY	Pas-de-Calais
	FRESNES-LES-MONTAUBAN	Pas-de-Calais
	FRESNOY-EN-GOHELLE	Pas-de-Calais
	GOUY-SOUS-BELLONNE	Pas-de-Calais
	GRAINCOURT LES HAVRINCOURT	Pas-de-Calais
	HAMBLAIN-LES-PRES	Pas-de-Calais
	HAUCOURT	Pas-de-Calais
	HENDECOURT-LES-CAGNICOURT	Pas-de-Calais
	INCHY EN ARTOIS	Pas-de-Calais
	IZEL-LES-EQUERCHIN	Pas-de-Calais

ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	TERRITOIRE SUR LEQUEL EST EXERCEE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNES	DEPARTEMENTS
Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION	LAGNICOURT MARCEL	Pas-de-Calais
	MARQUION	Pas-de-Calais
	NEUVIREUIL	Pas-de-Calais
	NOYELLES-SOUS-BELLONNE	Pas-de-Calais
	OISY LE VERGER	Pas-de-Calais
	OPPY	Pas-de-Calais
	PALLUEL	Pas-de-Calais
	PELVES	Pas-de-Calais
	PLOUVAIN	Pas-de-Calais
	PRONVILLE	Pas-de-Calais
	QUEANT	Pas-de-Calais
	QUIERY-LA-MOTTE	Pas-de-Calais
	RECOURT	Pas-de-Calais
	REMY	Pas-de-Calais
	RIENCOURT-LES-CAGNICOURT	Pas-de-Calais
	RUMAUCOURT	Pas-de-Calais
	SAILLY-EN-OSTREVENT	Pas-de-Calais
	SAINS LES MARQUION	Pas-de-Calais
	SAUCHY CAUCHY	Pas-de-Calais
	SAUCHY LESTREE	Pas-de-Calais
	SAUDEMONT	Pas-de-Calais
	TORTEQUESNE	Pas-de-Calais
	VILLERS-LES-CAGNICOURT	Pas-de-Calais
VIS-EN-ARTOIS	Pas-de-Calais	
VITRY-EN-ARTOIS	Pas-de-Calais	
S.I.A. De La Ravine	BANTIGNY	Nord
	BLECOURT	Nord
	CUVILLERS	Nord
SIVOM d'Avesnes-Lez-Aubert	AVESNES-LES-AUBERT	Nord
	NAVES	Nord
	RIEUX-EN-CAMBRESIS	Nord
	SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI	Nord
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (par représentation-substitution)	ERRE	Nord
	FENAIN	Nord
	PECQUENCOURT	Nord
	RIEULAY	Nord
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (par adhésion)	MONTIGNY EN OSTREVENT	Nord
Communauté de Communes du Pays Solesmois (par représentation-substitution)	BEAURAIN	Nord
	BERMERAIN	Nord
	CAPELLE	Nord
	ESCARMAIN	Nord
	HAUSSY	Nord
	MONTRECOURT	Nord
	ROMERIES	Nord
	SAINT MARTIN SUR ECAILLON	Nord
	SAINT PYTHON	Nord
	SAULZOIR	Nord
	SOLESMES	Nord
	SOMMAING	Nord
	VENDEGIE SUR ECAILLON	Nord
Communauté d'Agglomération Maubeuge- Val-de-Sambre (adhésion)	AIBES	Nord
BEAUFORT	Nord	

ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	TERRITOIRE SUR LEQUEL EST EXERCEE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNES	DEPARTEMENTS
Communauté d'Agglomération Maubeuge- Val-de-Sambre (par adhésion)	BERSILLIES	Nord
	BETTIGNIES	Nord
	BOUSIGNIES SUR ROC	Nord
	COUSOLRE	Nord
	ECUELIN	Nord
	GOGNIES CHAUSSEE	Nord
	MAIRIEUX	Nord
	QUIEVELON	Nord
	SAINT REMY CHAUSSEE	Nord
	SASSEGNIES	Nord
	VIEUX RENG	Nord
Communauté d'Agglomération Maubeuge- Val-de-Sambre (par représentation-substitution)	NOYELLES SUR SAMBRE	Nord
Communauté de Communes Les Campagnes de l'Artois (par représentation-substitution)	BERNEVILLE	Pas-de-Calais
Communauté de Communes Picardie des Châteaux (par représentation-substitution)	ANIZY-LE-CHÂTEAU	Aisne
	BASSOLES-AULERS	Aisne
	BOURGUIGNON-SOUS-MONTBAVIN	Aisne
	BRANCOURT-EN-LAONNOIS	Aisne
	CHAILLEVOIS	Aisne
	FAUCOU COURT	Aisne
	LIZY	Aisne
	MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES	Aisne
	MONTBAVIN	Aisne
	PINON	Aisne
	PREMONTRE	Aisne
	ROYAUCOURT-ET-CHAILVET	Aisne
	SUZY	Aisne
	URCEL	Aisne
VAUXAILLON	Aisne	
WISSIGNICOURT	Aisne	

ANNEXE III

UISEE PAR LE SOUS-ARTICLE V.2.1 DES PRESENTS STATUTS DU SIDEN-SIAN

III.2 - ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	TERRITOIRE SUR LEQUEL EST EXERCEE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNES	DEPARTEMENTS
Communauté d'Agglomération du Douaisis	ANHIERS	Nord
	AUBY	Nord
	FAUMONT	Nord
	FLINES LES RACHES	Nord
	LALLAING	Nord
	MARCQ EN OSTREVENT	Nord
	RACHES	Nord
	RAIMBEAUCOURT	Nord
ROOST WARENDIN	Nord	
Communauté de Communes du Val de L'Oise	ALAINCOURT	Aisne
	BENAY	Aisne
	BERTHENICOURT	Aisne
	BRISSAY-CHOIGNY	Aisne
	BRISSY-HAMEGICOURT	Aisne
	CERIZY	Aisne
	CHATILLON-SUR-OISE	Aisne
	CHEVRESIS-MONCEAU	Aisne
	ESSIGNY-LE-GRAND	Aisne
	LA FERTE-CHEVRESIS	Aisne
	GIBERCOURT	Aisne
	HINACOURT	Aisne
	ITANCOURT	Aisne
	LY-FONTAINE	Aisne
	MEZIERES-SUR-OISE	Aisne
	MONT D'ORIGNY	Aisne
	MOY-DE-L' AISNE	Aisne
	NEUVILLETTE	Aisne
	ORIGNY SAINTE BENOITE	Aisne
	PARPEVILLE	Aisne
	PLEINE-SELVE	Aisne
	REGNY	Aisne
	REMIGNY	Aisne
	RENANSART	Aisne
	RIBEMONT	Aisne
	SERY-LES-MEZIERES	Aisne
	SISSY	Aisne
	SURFONTAINE	Aisne
THENELLES	Aisne	
URVILLERS	Aisne	
VENDEUIL	Aisne	
VILLERS-LE-SEC	Aisne	
Métropole Européenne de Lille (par représentation-substitution)	AUBERS	Nord
	BOIS-GRENIER	Nord
	FROMELLES	Nord
	LE MAISNIL	Nord
	RADINGHEM-EN-WEPPEES	Nord
Communauté de Communes des Hauts de Flandre	BAMBECQUE	Nord
	BERGUES	Nord
	BIERNE	Nord
	BISSEZEELE	Nord
	BOLLEZEELE	Nord
	BROUCKERQUE	Nord

ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	TERRITOIRE SUR LEQUEL EST EXERCEE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNES	DEPARTEMENTS
Communauté de Communes des Hauts de Flandre	BROXEELE	Nord
	CAPPELLEBROUCK	Nord
	CROCHTE	Nord
	DRINCHAM	Nord
	ERINGHEM	Nord
	ESQUELBECQ	Nord
	HERZEELE	Nord
	HOLQUE	Nord
	HONDSCHOOTE	Nord
	HOYMILLE	Nord
	KILLEM	Nord
	LEDERZEELE	Nord
	LEDRINGHEM	Nord
	LOOBERGHE	Nord
	MERCCKEGHEM	Nord
	MILLAM	Nord
	NIEURLET	Nord
	OOST CAPPEL	Nord
	PITGAM	Nord
	QUAEDYPRE	Nord
	REXPOEDE	Nord
	SAINT MOMELIN	Nord
	SAINT PIERREBROUCK	Nord
	SOCX	Nord
	STEENE	Nord
	UXEM	Nord
	VOLCKERINCKHOVE	Nord
	WARHEM	Nord
	WATTEN	Nord
	WEST-CAPPEL	Nord
WORMHOUT	Nord	
WULVERDINGHE	Nord	
WYLDER	Nord	
ZEGERSCAPPEL	Nord	
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer (par représentation-substitution)	AUDINCTHUN	Pas-de-Calais
	AVROULT	Pas-de-Calais
	BEAUMETZ-LES-AIRE	Pas-de-Calais
	BOMY	Pas-de-Calais
	COYECQUES	Pas-de-Calais
	DENNEBROEUCQ	Pas-de-Calais
	ENQUIN LES GUINEGATTE	Pas-de-Calais
	ERNY-SAINT-JULIEN	Pas-de-Calais
	FAUQUEMBERGUES	Pas-de-Calais
	FEBVIN-PALFART	Pas-de-Calais
	FLECHIN	Pas-de-Calais
	LAIRES	Pas-de-Calais
	MAMETZ	Pas-de-Calais
	MERCK-SAINT-LIEVIN	Pas-de-Calais
	RECLINGHEM	Pas-de-Calais
	RENTY	Pas-de-Calais
	SAINT AUGUSTIN	Pas-de-Calais
SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM	Pas-de-Calais	
THIEMBRONNE	Pas-de-Calais	
Communauté de Communes Pévèle-Carembault (CCPC)	AIX	Nord
	ATTICHES	Nord
	AUCHY LES ORCHIES	Nord
	AVELIN	Nord

ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	TERRITOIRE SUR LEQUEL EST EXERCEE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNES	DEPARTEMENTS
Communauté de Communes Pévèle-Carembault (CCPC)	BACHY	Nord
	BERSEE	Nord
	BEUVRY LA FORET	Nord
	BOURGHELLES	Nord
	BOUVIGNIES	Nord
	CAMPHIN EN CAREMBAULT	Nord
	CAMPHIN-EN-PEVELE	Nord
	CAPPELLE-EN-PEVELE	Nord
	COBRIEUX	Nord
	COUTICHES	Nord
	CYSOING	Nord
	ENNEVELIN	Nord
	GENECH	Nord
	LANDAS	Nord
	LOUVIL	Nord
	MERIGNIES	Nord
	MONCHEAUX	Nord
	MONS-EN-PEVELE	Nord
	MOUCHIN	Nord
	LA NEUVILLE	Nord
	NOMAIN	Nord
	ORCHIES	Nord
	PHALEMPIN	Nord
	PONT A MARCQ	Nord
	SAMEON	Nord
	OSTRICOURT	Nord
	TEMPLEUVE EN PEVELE	Nord
	THUMERIES	Nord
	TOURMIGNIES	Nord
	WAHAGNIES	Nord
WANNEHAIN	Nord	
Communauté de Communes du Pays de Mormal (PAR ADHESION)	BEAUDIGNIES	Nord
	BRY	Nord
	ENGLEFONTAINE	Nord
	ETH	Nord
	FRASNOY	Nord
	GHISSIGNIES	Nord
	GOMMEGNIES	Nord
	HECQ	Nord
	JENLAIN	Nord
	JOLIMETZ	Nord
	LOUVIGNIES-QUESNOY	Nord
	MARESCHES	Nord
	NEUVILLE-EN-AVESNOIS	Nord
	ORSINVAL	Nord
	POIX-DU-NORD	Nord
	POTELLE	Nord
	PREUX-AU-SART	Nord
	LE QUESNOY	Nord
	RAUCOURT-AU-BOIS	Nord
	RUESNES	Nord
	SALESCHES	Nord
	SEPMERIES	Nord
	VENDEGIES-AU-BOIS	Nord
	VILLEREAU	Nord
	VILLERS-POL	Nord
	WARGNIES-LE-GRAND	Nord

ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	TERRITOIRE SUR LEQUEL EST EXERCEE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNES	DEPARTEMENTS	
Communauté de Communes du Pays de Mormal	WARGNIES-LE-PETIT	Nord	
	AMFROIPRET	Nord	
	AUDIGNIES	Nord	
	BAVAY	Nord	
	BELLIGNIES	Nord	
	BERMERIES	Nord	
	BETTRECHIES	Nord	
	BOUSIES	Nord	
	CROIX-CALUYAU	Nord	
	FONTAINE-AU-BOOIS	Nord	
	FOREST-EN-CAMBRESIS	Nord	
	GUSSIGNIES	Nord	
	HARGNIES	Nord	
	HON-HERGIES	Nord	
	HOUDAIN-LEZ-BAVAY	Nord	
	LA FLAMENGRIE	Nord	
	LA LONGUEVILLE	Nord	
	LANDRECIES	Nord	
	LE FAVRIL	Nord	
	Communauté de Communes du Pays de Mormal (PAR REPRESENTATION-SUBSTITUTION)	LOCQUIGNOL	Nord
MAROILLES		Nord	
MECQUIGNIES		Nord	
OBIES		Nord	
PREUX-AU-BOIOS		Nord	
ROBERSART		Nord	
SAINT-WAAST		Nord	
TAISNIERES-SUR-HON		Nord	
Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION		ARLEUX-EN-GOHELLE	Pas-de-Calais
		BARALLE	Pas-de-Calais
		BELLONNE	Pas-de-Calais
		BIACHE-SAINT-VAAST	Pas-de-Calais
		BOIRY-NOTRE-DAME	Pas-de-Calais
		BOURLON	Pas-de-Calais
		BREBIERES	Pas-de-Calais
		BUISSY	Pas-de-Calais
		CAGNICOURT	Pas-de-Calais
		CORBEHEM	Pas-de-Calais
		DURY	Pas-de-Calais
		ECOURT SAINT QUENTIN	Pas-de-Calais
	EPINOY	Pas-de-Calais	
	ETAING	Pas-de-Calais	
	ETERPIGNY	Pas-de-Calais	
	FRESNES-LES-MONTAUBAN	Pas-de-Calais	
	FRESNOY-EN-GOHELLE	Pas-de-Calais	
	GOUY-SOUS-BELLONNE	Pas-de-Calais	
	GRAINCOURT LES HAVRINCOURT	Pas-de-Calais	
	HAMBLAIN-LES-PRES	Pas-de-Calais	
	HAUCOURT	Pas-de-Calais	
	HENDECOURT-LES-CAGNICOURT	Pas-de-Calais	
	INCHY EN ARTOIS	Pas-de-Calais	
	IZEL-LES-EQUERCHIN	Pas-de-Calais	
	LAGNICOURT MARCEL	Pas-de-Calais	
	MARQUION	Pas-de-Calais	
	NEUVIREUIL	Pas-de-Calais	
	NOYELLES-SOUS-BELLONNE	Pas-de-Calais	
	OISY LE VERGER	Pas-de-Calais	
	OPPY	Pas-de-Calais	

ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	TERRITOIRE SUR LEQUEL EST EXERCEE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNES	DEPARTEMENTS
Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION	PALLUEL	Pas-de-Calais
	PELVES	Pas-de-Calais
	PLOUVAIN	Pas-de-Calais
	PRONVILLE	Pas-de-Calais
	QUEANT	Pas-de-Calais
	QUIERY-LA-MOTTE	Pas-de-Calais
	RECOURT	Pas-de-Calais
	REMY	Pas-de-Calais
	RIENCOURT-LES-CAGNICOURT	Pas-de-Calais
	RUMAUCOURT	Pas-de-Calais
	SAILLY-EN-OSTREVENT	Pas-de-Calais
	SAINS LES MARQUION	Pas-de-Calais
	SAUCHY CAUCHY	Pas-de-Calais
	SAUCHY LESTREE	Pas-de-Calais
	SAUDEMONT	Pas-de-Calais
	TORTEQUESNE	Pas-de-Calais
	VILLERS-LES-CAGNICOURT	Pas-de-Calais
	VIS-EN-ARTOIS	Pas-de-Calais
VITRY-EN-ARTOIS	Pas-de-Calais	
SIVOM d'Avesnes-Lez-Aubert	AVESNES-LES-AUBERT	Nord
	NAVES	Nord
	RIEUX-EN-CAMBRESIS	Nord
	SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI	Nord
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (PAR REPRESENTATION-SUBSTITUTION)	ERRE	Nord
	FENAIN	Nord
	PECQUENCOURT	Nord
	RIEULAY	Nord
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (par adhésion)	MONTIGNY EN OSTREVENT	Nord
Communauté de Communes du Pays Solesmois (par représentation-substitution)	BEURAIN	Nord
	BERMERAIN	Nord
	CAPELLE	Nord
	ESCARMAIN	Nord
	HAUSSY	Nord
	MONTRECUURT	Nord
	ROMERIES	Nord
	SAINT MARTIN SUR ECAILLON	Nord
	SAINT PYTHON	Nord
	SAULZOIR	Nord
	SOLESMES	Nord
	SOMMAING	Nord
	VENDEGIES SUR ECAILLON	Nord
	VERTAIN	Nord
VIESLY	Nord	
Communauté de Communes de la Champagne Picarde (PAR REPRESENTATION-SUBSTITUTION)	GIZY	Aisne
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise (par représentation-substitution)	ETREUX	Aisne
	GROUGIS	Aisne
	MOLAIN	Aisne
	RIBEAUVILLE	Aisne
	SAINT-MARTIN-RIVIERE	Aisne
Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre (par adhésion)	AIBES	Nord
	BEAUFORT	Nord
	BERSILLIES	Nord
	BETTIGNIES	Nord

ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	TERRITOIRE SUR LEQUEL EST EXERCEE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNES	DEPARTEMENTS
Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre (par adhésion)	BOUSIGNIES SUR ROC	Nord
	COUSOLRE	Nord
	ECUELIN	Nord
	GOGNIES CHAUSSEE	Nord
	MAIRIEUX	Nord
	QUIEVELON	Nord
	SAINT-REMY-CHAUSSEE	Nord
	SASSEGNIES	Nord
	VIEUX RENG	Nord
	VILLERS SIRE NICOLE	Nord
Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre (par représentation-substitution)	NOYELLES SUR SAMBRE	Nord
Communauté de Communes Picardie des Châteaux (par représentation-substitution)	FRESNES	Aisne
	LEUILLY SOUS COUCY	Aisne

ANNEXE IV

VISEE PAR LE SOUS-ARTICLE V.2.1 DES PRESENTS STATUTS DU SIDEN-SIAN

IV.2 - ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	TERRITOIRE SUR LEQUEL EST EXERCEE LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES COMMUNES	DEPARTEMENTS
Communauté de Communes du Val de L'Oise	ALAINCOURT	Aisne
	BENAY	Aisne
	BERTHENICOURT	Aisne
	BRISSAY-CHOIGNY	Aisne
	BRISSY-HAMEGICOURT	Aisne
	CERIZY	Aisne
	CHATILLON-SUR-OISE	Aisne
	CHEVRESIS-MONCEAU	Aisne
	ESSIGNY-LE-GRAND	Aisne
	LA FERTE-CHEVRESIS	Aisne
	GIBERCOURT	Aisne
	HINACOURT	Aisne
	ITANCOURT	Aisne
	LY-FONTAINE	Aisne
	MEZIERES-SUR-OISE	Aisne
	MONT D'ORIGNY	Aisne
	MOY-DE-L' AISNE	Aisne
	NEUVILLETTE	Aisne
	ORIGNY SAINTE BENOITE	Aisne
	PARPEVILLE	Aisne
	PLEINE-SELVE	Aisne
	REGNY	Aisne
	REMIGNY	Aisne
	RENANSART	Aisne
	RIBEMONT	Aisne
	SERY-LES-MEZIERES	Aisne
	SISSY	Aisne
	SURFONTAINE	Aisne
THENELLES	Aisne	
URVILLERS	Aisne	
VENDEUIL	Aisne	
VILLERS-LE-SEC	Aisne	
Métropole Européenne de Lille (par représentation-substitution)	AUBERS	Nord
	BOIS-GRENIER	Nord
	FROMELLES	Nord
	LE MAISNIL	Nord
	RADINGHEM-EN-WEPPES	Nord
Communauté de Communes des Hauts de Flandre	BAMBECQUE	Nord
	BERGUES	Nord
	BIERNE	Nord
	BISSEZEELE	Nord
	BOLLEZEELE	Nord
	BROUCKERQUE	Nord
	BROXEELE	Nord
	CAPPELLEBROUCK	Nord
	CROCHTE	Nord
	DRINCHAM	Nord
	ERINGHEM	Nord
	ESQUELBECQ	Nord
	HERZEELE	Nord

ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	TERRITOIRE SUR LEQUEL EST EXERCEE LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES COMMUNES	DEPARTEMENTS
Communauté de Communes des Hauts de Flandre	HOLQUE	Nord
	HONDSCHOOTE	Nord
	HOYMILLE	Nord
	KILLEM	Nord
	LEDERZEELE	Nord
	LEDRINGHEM	Nord
	LOOBERGHE	Nord
	MERCKEGHEM	Nord
	MILLAM	Nord
	NIEURLET	Nord
	OOST CAPPEL	Nord
	PITGAM	Nord
	QUAEDYPRE	Nord
	REXPOEDE	Nord
	SAINT MOMELIN	Nord
	SAINT PIERREBROUCK	Nord
	SOCX	Nord
	STEENE	Nord
	UXEM	Nord
	VOLCKERINCKHOVE	Nord
	WARHEM	Nord
	WATTEN	Nord
	WEST-CAPPEL	Nord
	WORMHOUT	Nord
	WULVERDINGHE	Nord
	WYLDER	Nord
	ZEGERSCAPPEL	Nord
	Communauté de Communes Pévèle-Carembault (CCPC)	AIX
ATTICHES		Nord
AUCHY LES ORCHIES		Nord
AVELIN		Nord
BACHY		Nord
BERSEE		Nord
BEUVRY LA FORET		Nord
BOURGHELLES		Nord
BOUVIGNIES		Nord
CAMPHIN EN CAREMBAULT		Nord
CAMPHIN-EN-PEVELE		Nord
CAPPELLE-EN-PEVELE		Nord
COBRIEUX		Nord
COUTICHES		Nord
CYSOING		Nord
ENNEVELIN		Nord
GENECH		Nord
LANDAS		Nord
LOUVIL		Nord
MERIGNIES		Nord
MONCHEAUX		Nord
MONS-EN-PEVELE		Nord
MOUCHIN		Nord
LA NEUVILLE		Nord
NOMAIN		Nord
ORCHIES		Nord
OSTRICOURT		Nord
PHALEMPIN		Nord
PONT A MARCQ	Nord	

ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	TERRITOIRE SUR LEQUEL EST EXERCEE LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES COMMUNES	DEPARTEMENTS
Communauté de Communes Pévèle-Carembault (CCPC)	SAMEON	Nord
	TEMPLEUVE EN PEVELE	Nord
	THUMERIES	Nord
	TOURMIGNIES	Nord
	WAHAGNIES	Nord
	WANNEHAIN	Nord
Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION	ARLEUX-EN-GOHELLE	Pas-de-Calais
	BARALLE	Pas-de-Calais
	BELLONNE	Pas-de-Calais
	BIACHE-SAINT-VAAST	Pas-de-Calais
	BOIRY-NOTRE-DAME	Pas-de-Calais
	BOURLON	Pas-de-Calais
	BREBIERES	Pas-de-Calais
	BUISSY	Pas-de-Calais
	CAGNICOURT	Pas-de-Calais
	CORBEHEM	Pas-de-Calais
	DURY	Pas-de-Calais
	ECOURT SAINT QUENTIN	Pas-de-Calais
	EPINOY	Pas-de-Calais
	ETAING	Pas-de-Calais
	ETERPIGNY	Pas-de-Calais
	FRESNES-LES-MONTAUBAN	Pas-de-Calais
	FRESNOY-EN-GOHELLE	Pas-de-Calais
	GOUY-SOUS-BELLONNE	Pas-de-Calais
	GRAINCOURT LES HAVRINCOURT	Pas-de-Calais
	HAMBLAIN-LES-PRES	Pas-de-Calais
	HAUCOURT	Pas-de-Calais
	HENDECOURT-LES-CAGNICOURT	Pas-de-Calais
	INCHY EN ARTOIS	Pas-de-Calais
	IZEL-LES-EQUERCHIN	Pas-de-Calais
	LAGNICOURT MARCEL	Pas-de-Calais
	MARQUION	Pas-de-Calais
	NEUVIREUIL	Pas-de-Calais
	NOYELLES-SOUS-BELLONNE	Pas-de-Calais
	OISY LE VERGER	Pas-de-Calais
	OPPY	Pas-de-Calais
	PALLUEL	Pas-de-Calais
	PELVES	Pas-de-Calais
	PLOUVAIN	Pas-de-Calais
	PRONVILLE	Pas-de-Calais
	QUEANT	Pas-de-Calais
	QUIERY-LA-MOTTE	Pas-de-Calais
	RECOURT	Pas-de-Calais
	REMY	Pas-de-Calais
	RIENCOURT-LES-CAGNICOURT	Pas-de-Calais
	RUMAUCOURT	Pas-de-Calais
	SAILLY-EN-OSTREVENT	Pas-de-Calais
SAINS LES MARQUION	Pas-de-Calais	
SAUCHY CAUCHY	Pas-de-Calais	
SAUCHY LESTREE	Pas-de-Calais	
SAUDEMONT	Pas-de-Calais	
TORTEQUESNE	Pas-de-Calais	
VILLERS-LES-CAGNICOURT	Pas-de-Calais	
VIS-EN-ARTOIS	Pas-de-Calais	
VITRY-EN-ARTOIS	Pas-de-Calais	
Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer	AVROULT	Pas-de-Calais

ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	TERRITOIRE SUR LEQUEL EST EXERCEE LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES COMMUNES	DEPARTEMENTS
Communauté d'Agglomération du Douaisis	ANHIERS	Nord
	AUBY	Nord
	FAUMONT	Nord
	FLINES LES RACHES	Nord
	LALLAING	Nord
	MARCQ EN OSTREVENT	Nord
	RACHES	Nord
	RAIMBEAUCOURT	Nord
	ROOST WARENDIN	Nord
S.I.A. De La Ravine	BANTIGNY	Nord
	BLECOURT	Nord
	CUVILLERS	Nord
SIVOM d'Avesnes-Lez-Aubert	AVESNES-LES-AUBERT	Nord
	NAVES	Nord
	RIEUX-EN-CAMBRESIS	Nord
	SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI	Nord
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (PAR REPRESENTATION-SUBSTITUTION)	ERRE	Nord
	FENAIN	Nord
	PECQUENCOURT	Nord
	RIEULAY	Nord
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (par adhésion)	MONTIGNY EN OSTREVENT	Nord
Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois (PAR REPRESENTATION-SUBSTITUTION)	AVESNELLES	Nord
	AVESNES-SUR-HELPE	Nord
	BAS-LIEU	Nord
	BEAURIEUX	Nord
	BERELLES	Nord
	BEUGNIES	Nord
	CARTIGNIES	Nord
	CHOISIES	Nord
	CLAIRFAYTS	Nord
	DAMOUSIES	Nord
	DIMECHAUX	Nord
	DIMONT	Nord
	DOMPIERRE-SUR-HELPE	Nord
	DOURLERS	Nord
	ECCLES	Nord
	ETROEUNGT	Nord
	FELLERIES	Nord
	FLAUMONT-WAUDRECHIES	Nord
	FLOURSIES	Nord
	FLOYON	Nord
	GRAND-FAYT	Nord
	HAUT-LIEU	Nord
	HESTRUD	Nord
	LAROUILLIES	Nord
	LEZ-FONTAINE	Nord
	LIESSIES	Nord
	MARBAIX	Nord
	NOYELLES-SUR-SAMBRE	Nord
PETIT-FAYT	Nord	
PRISCHES	Nord	
RAINSARS	Nord	
RAMOUSIES	Nord	

ETABLISSEMENTS PUBLICS MEMBRES DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	TERRITOIRE SUR LEQUEL EST EXERCEE LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES COMMUNES	DEPARTEMENTS
Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois (PAR REPRESENTATION-SUBSTITUTION)	SAINS-DU-NORD	Nord
	SAINT-AUBIN	Nord
	SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	Nord
	SARS-POTERIES	Nord
	SEMERIES	Nord
	SEMOUSIES	Nord
	SOLRE-LE-CHATEAU	Nord
	SOLRINNES	Nord
	TAISNIERES-EN-THIERACHE	Nord
	WATTIGNIES-LA-VICTOIRE	Nord
Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (par adhésion)	AIBES	Nord
	BEAUFORT	Nord
	BERSILLIES	Nord
	BETTIGNIES	Nord
	BOUSIGNIES SUR ROC	Nord
	COUSOLRE	Nord
	ECUELIN	Nord
	GOGNIES CHAUSSEE	Nord
	MAIRIEUX	Nord
	QUIEVELON	Nord
	SAINT REMY CHAUSSEE	Nord
	SASSEGNIES	Nord
	VIEUX RENG	Nord
	VILLERS SIRE NICOLE	Nord
Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (par représentation-substitution)	NOYELLES SUR SAMBRE	Nord
Communauté de Communes du Pays Solesmois (par représentation-substitution)	BEAURAIN	Nord
	BERMERAIN	Nord
	CAPELLE	Nord
	ESCARMAIN	Nord
	HAUSSY	Nord
	MONTRECOURT	Nord
	ROMERIES	Nord
	SAINT MARTIN SUR ECAILLON	Nord
	SAINT PYTHON	Nord
	SAULZOIR	Nord
	SOLESMES	Nord
	SOMMAING	Nord
	VENDEGIES SUR ECAILLON	Nord
	VERTAIN	Nord
VIESLY	Nord	



Ministère de la Justice
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires
Des Hauts de France

Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

N° 494 /2017 (annule et remplace la note n° 146/2017 du 1^{er} mars 2017)

***Décision du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature
pour l'accès aux dispositifs et aux enregistrements de vidéoprotection***

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 05 juillet 2011 nommant Madame Aurélie LECLERCQ en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille – Annœullin

Vu la circulaire NOR : JUSK1340026C du 15 juillet 2013

Article 1^{er} - Délégation permanente est donnée à :

- Madame Sophie SLACHCIAK, DSP adjoint au chef d'établissement
- Madame Camille LE BOULANGER, DSP
- Madame Lisa GIRARDIN, DSP
- Monsieur Jean Robert KOCONKA, attaché d'administration
- Madame Anne Sophie DELABRE, attachée d'administration

Aux capitaines pénitentiaires :

- Monsieur David KOSCIANSKI, chef de détention

Aux lieutenants :

- Madame Alicia MASTROMONACO
- Monsieur Nicolas CANET, adjoint au chef de détention
- Monsieur Mikael SYNAKOWSKI
- Monsieur Sébastien LEYS
- Monsieur Olivier CHANRION

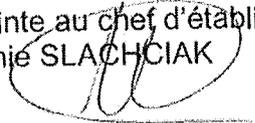
- Monsieur Jérémie HINDRYCKX, surveillant brigadier, adjoint à la sécurité
- Monsieur Julien KSCHONSEK, service informatique
- Monsieur Michael CLERBOUT, service informatique

Aux fins : d'accéder aux dispositifs et aux enregistrements de vidéoprotection en raison de leur fonctions et pour les besoins du service selon la loi n° 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique notamment ses articles 26 et 38, la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation notamment ses articles 17 et suivants, la loi n°2009-1436 du 24/11/2009 pénitentiaire notamment son article 58 ainsi que le code de procédure pénale notamment ses articles D265 et suivants.

Article 2 - Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Nord.

Adjointe au chef d'établissement
Sophie SLACHCIAK





Ministère de la Justice
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires
Des Hauts de France

Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

N° 495 /2017 (annule et remplace la note 533/2016 du 17 octobre 2016)

**Décision du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature
pour l'affectation et la réaffectation des détenus en cellule**

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 05 juillet 2011 nommant Madame Aurélie LECLERCQ en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille – Annoeullin

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à :

- Madame Sophie SLACHCIAK, DSP Adjoint au chef d'établissement
- Madame Camille LE BOULANGER, DSP
- Madame Lisa GIRARDIN, DSP

Aux capitaines pénitentiaires :

- Monsieur David KOSCIANSKI, chef de détention

Aux lieutenants

- Monsieur Mikael SYNAKOWSKI
- Monsieur Nicolas CANET adjoint au chef de détention
- Monsieur Sébastien LEYS
- Madame Alicia MASTROMONACO
- Monsieur Olivier CHANRION

Aux fins d'affecter ou réaffecter les personnes détenues en cellule (article DR57-6-24 du code de procédure pénale)

Uniquement pour les secteurs de détention les concernant :

Aux majors :

- Monsieur Luc DELIERRE,

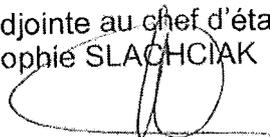
Aux 1ers surveillants :

- Monsieur Maxime ALBERTIER
 - Monsieur Boubecare BOURAS
 - Monsieur Arnaud CANIVET
 - Monsieur Ludovic DEMUREZ
 - Monsieur Kamel DRAIDI
 - Madame Chloé FONTAINE
 - Monsieur Julien KARAMUCKI
 - Monsieur Fabrice MARCQ
 - Monsieur Guillaume MICHEL
 - Monsieur Romain POIRET
 - Monsieur Rachid RAHHALI
 - Monsieur Mario SONTA
 - Monsieur Mickaël VIART
 - Madame Isabelle WADOUX
- Madame Aurélie AVOINE
 - Monsieur Loïc BODIN,
 - Monsieur Christophe CHIBOUT
 - Monsieur Sébastien GADEK
 - Monsieur Christophe DUBOIS
 - Monsieur Sébastien GUILLEMANT
 - Madame Sandrine KOPERSKI
 - Monsieur Yohann MARIE
 - Monsieur Jean Yves MITERNIQUE
-
- Monsieur Jean SALOMÉ
 - Monsieur Eric WEIS
 - Monsieur Willy WABLE

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de préfecture du département du Nord.

Adjointe au chef d'établissement
Sophie SLACHCIAK





Ministère de la Justice
Direction interrégionale des Services Pénitentiaires
Des Hauts de France

Centre Pénitentiaire de Lille-Annœullin

N° 496 /2017 (annule et remplace la décision n° 543/2016 du 17 octobre 2016)

Décision du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature pour autoriser la participation aux activités

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 05 juillet 2011 nommant Madame Aurélie LECLERCQ en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille – Annœullin

Décide :

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à :

- Madame Sophie SLACHCIAK DSP adjoint au chef d'établissement
- Madame Camille LE BOULANGER, DSP
- Madame Lisa GIRARDIN, DSP
- Monsieur David KOSCIANSKI, capitaine pénitentiaire chef de détention

Aux lieutenants :

- Monsieur Mikael SYNAKOWSKI,
- Monsieur Nicolas CANET adjoint au chef de détention
- Monsieur Sébastien LEYS
- Madame Alicia MASTROMONACO
- Monsieur Olivier CHANRION

Aux fins de désigner les personnes détenues autorisées à participer à des activités (article D 446 du code de procédure pénale).

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de préfecture du département du Nord.

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

Adjointe au chef d'établissement
Sophie SLACHCIAK



Ministère de la Justice
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires
Des Hauts de France

Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

N° 497 /2017 (annule et remplace la note n° 545/2016 du 17 octobre 2016)

***Décision du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature
pour l'emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue***

Le Chef d'Etablissement du Centre Pénitentiaire de Lille –Annoeullin

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à :

- Madame Sophie SLACHCIAK, DSP adjoint au chef d'établissement
- Madame Camille LE BOULANGER, DSP
- Madame Lisa GIRARDIN, DSP
- Monsieur David KOSCIANSKI, capitaine pénitentiaire chef de détention

Aux lieutenants :

- Monsieur Mikael SYNAKOWSKI,
- Monsieur Nicolas CANET adjoint au chef de détention
- Monsieur Sébastien LEYS
- Madame Alicia MASTROMONACO
- Monsieur Olivier CHANRION

Aux fins : d'utiliser des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue (article D283-4 du code de procédure pénale).

Article 2 - Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Nord

Adjointe au chef d'établissement
Sophie SLACHCIAK



Ministère de la Justice
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires
Des Hauts de France

Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

N° 498 / 2017 (annule et remplace la note n° 553/2016 du 17 octobre 2016)

**Décision du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature afin
d'ordonner un parloir avec dispositif de séparation**

Le Chef d'Etablissement du Centre Pénitentiaire de Lille –Annoeullin

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale

Article 1^{er} - Délégation permanente est donnée à :

- Madame Sophie SLACHCIAK, DSP adjoint au chef d'établissement
- Madame Camille LE BOULANGER, DSP
- Madame Lisa GIRARDIN, DSP
- Monsieur David KOSCIANSKI chef de détention

Aux fins de décider que les visites d'une personne détenue auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation (article R57-8-12 du code de procédure pénale).

Pendant leurs astreintes de direction aux lieutenants dont les noms suivent :

- Monsieur Nicolas CANET adjoint au chef de détention
- Monsieur Mikael SYNAKOWSKI
- Monsieur Sébastien LEYS
- Madame Alicia MASTROMONACO
- Monsieur Olivier CHANRION

Article 2 - Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Nord.

Adjointe au chef d'établissement
Sophie SLACHCIAK



Ministère de la Justice
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires
Des Hauts de France

Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

N° 499 /2017 (annule et remplace la décision n° 556/2016 du 17 octobre 2016)

**Décision du 1er septembre 2017 portant délégation pour
placement à titre préventif en cellule de confinement ou en cellule disciplinaire**

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale

Vu l'article R57-7-5 du code de procédure pénale

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 05 juillet 2011 nommant Madame Aurélie LECLERCQ en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille – Annoeullin

Article 1^{er} délégation permanente est donnée à :

- Madame Sophie SLACHCIAK, DSP, adjoint au chef d'établissement
- Madame Camille LE BOULANGER, DSP
- Madame Lisa GIRARDIN, DSP
- Monsieur David KOSCIANSKI, capitaine pénitentiaire chef de détention

Aux lieutenants

- Monsieur Nicolas CANET, adjoint au chef de détention
- Monsieur Mikael SYNAKOWSKI
- Monsieur Sébastien LEYS
- Madame Alicia MASTROMONACO
- Monsieur Olivier CHANRION

Aux majors et 1ers surveillants :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| - Monsieur Luc DELIERRE | Madame Aurélie AVOINE |
| - Monsieur Maxime ALBERTIER | Monsieur Loïc BODIN, |
| - Monsieur Boubecare BOURAS | Monsieur Christophe CHIBOUT |
| - Monsieur Arnaud CANIVET | Monsieur Kamel DRAIDI |
| - Monsieur Ludovic DEMUREZ | |

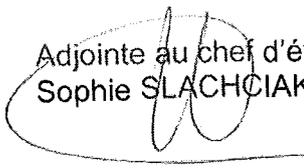
- Monsieur Christophe DUBOIS
- Monsieur Sébastien GUILLEMANT
- Madame Sandrine KOPERSKI
- Monsieur Yohann MARIE
- Monsieur Jean Yves MITERNIQUE
- Monsieur Romain POIRET
- Monsieur Jean SALOMÉ
- Monsieur Mickaël VIART
- Monsieur Willy WABLE

Madame Chloé FONTAINE
Monsieur Julien KARAMUCKI
Monsieur Fabrice MARCQ
Monsieur Guillaume MICHEL
Monsieur Sebastien GADEK
Monsieur Rachid RAHHALI
Monsieur Mario SONTA
Monsieur Eric WEIS
Madame Isabelle WADOUX

Aux fins de placer à titre préventif, une personne détenue en cellule disciplinaire ou en cellule de confinement (article R57-7-18 du code de procédure pénale)

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Nord.


Adjointe au chef d'établissement
Sophie SLACHCIAK



Ministère de la Justice
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires
des Hauts de France

Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

N° 500 /2017 (annule et remplace la note n° 549/2016 du 17 octobre 2016)

**Décision du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature pour procéder
à la fouille d'une personne détenue**

Le Chef d'Établissement du Centre Pénitentiaire de Lille –Annoeullin

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale
Vu la loi n° 2009-1436 du 24/11/2009
Vu le décret 2010-1634 du 23/12/2010
Vu la circulaire NORJUSK1140022C du 14/04/2011

Article 1^{er} - Délégation permanente est donnée à :

- Madame Sophie SLACHCIAK, DSP adjoint au chef d'établissement
- Madame Camille LE BOULANGER, DSP
- Madame Lisa GIRARDIN, DSP
- Monsieur David KOSCIANSKI chef de détention

Aux lieutenants :

- Monsieur Mikael SYNAKOWSKI,
- Monsieur Nicolas CANET adjoint au chef de détention
- Monsieur Sébastien LEYS
- Madame Alicia MASTROMONACO
- Monsieur Olivier CHANRION

Aux majors :

- Monsieur Luc DELIERRE

Aux 1ers surveillants :

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------|
| - Monsieur Maxime ALBERTIER | Madame Aurélie AVOINE |
| - Monsieur Boubecare BOURAS | Monsieur Loïc BODIN, |
| - Monsieur Arnaud CANIVET | Monsieur Christophe CHIBOUT |
| - Monsieur Ludovic DEMUREZ | Monsieur Kamel DRAIDI |
| - Monsieur Christophe DUBOIS | Madame Chloé FONTAINE |
| - Monsieur Sébastien GUILLEMANT | Monsieur Julien KARAMUCKI |

- Madame Sandrine KOPERSKI
- Monsieur Yohann MARIE
- Monsieur Jean Yves MITERNIQUE
- Monsieur Romain POIRET
- Monsieur Jean SALOMÉ
- Monsieur Mickaël VIART
- Monsieur Willy WABLE

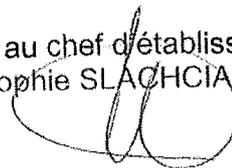
Monsieur Fabrice MARCQ
Monsieur Guillaume MICHEL
Monsieur Sébastien GADEK
Monsieur Rachid RAHHALI
Monsieur Mario SONTA
Monsieur Eric WEIS
Madame Isabelle WADOUX

Aux fins de : procéder à la fouille d'une personne détenue selon les termes des articles susvisés

Article 2 - Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Nord.

Adjointe au chef d'établissement
Sophie SLACHCIAK





Ministère de la Justice
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires
Des Hauts de France

Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

N° 501 /2017 (annule et remplace la note n° 149/2017 du 1^{er} mars 2017)

Décision du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature pour refus de prise en charge d'objets ou de bijoux

Le Chef d'Etablissement du Centre Pénitentiaire de Lille –Annoeullin

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale

Article 1^{er} - Délégation permanente est donnée à :

- Madame Sophie SLACHCIAK, DSP, adjoint au chef d'établissement
- Madame Camille LE BOULANGER DSP
- Madame Lisa GIRARDIN, DSP
- Monsieur David KOSCIANSKI chef de détention

Aux lieutenants :

- Monsieur Nicolas CANET, adjoint au chef de détention
- Monsieur Mikael SYNAKOWSKI
- Monsieur Sébastien LEYS
- Madame Alicia MASTROMONACO
- Monsieur Olivier CHANRION

Aux fins de refuser la prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteuses les personnes détenues à leur entrée dans l'établissement pénitentiaire (article D337 du code de procédure pénale)

Pendant leurs astreintes de direction à :

- Monsieur Jean Robert KOCONKA attaché d'administration
- Madame Anne Sophie DELABRE attachée d'administration

Article 2 - Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Nord.

Adjointe au chef d'établissement
Sophie SLACHCIAK



Ministère de la Justice
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires
Des Hauts de France

Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

N° 502 /2017 (annule et remplace la note n° 565/2016 du 17 octobre 2016)

Décision du 1^{er} septembre 2017 portant délégation pour suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue

Le Chef d'Etablissement du Centre Pénitentiaire de Lille –Annoeullin

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale

Article 1^{er} décide de donner délégation permanente à :

- Madame Sophie SLACHCIAK, DSP, Adjoint au chef d'établissement
- Madame Camille LE BOULANGER, DSP
- Madame Lisa GIRARDIN, DSP
- Monsieur David KOSCIANSKI, chef de détention
- Monsieur Nicolas CANET, adjoint au chef de détention

Aux fins de : suspendre à titre préventif l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue jusqu'à sa comparution de la commission de discipline (article R57-7-22 du code de procédure pénale)

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Nord.

Adjointe au chef d'établissement
Sophie SLACHCIAK



Ministère de la Justice
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires
Des Hauts de France

Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

N° 503 /2017 (annule et remplace la décision n° 568/2016 du 17 octobre 2016)

Décision du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature pour la suspension du régime de l'encellulement individuel

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 05 juillet 2011 nommant Madame Aurélie LECLERCQ en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille – Annoeullin

Article 1^{er} Délégation permanente est donner à :

- Madame Sophie SLACHCIAK, DSP, Adjoint au chef d'établissement
- Madame Camille LE BOULANGER, DSP
- Madame Lisa GIRARDIN, DSP
- Monsieur David KOSCIANSKI chef de détention

Aux lieutenants :

- Monsieur Nicolas CANET, adjoint au chef de détention
- Monsieur Mikael SYNAKOWSKI
- Monsieur Sébastien LEYS
- Madame Alicia MASTROMONACO

Aux fins de suspendre le régime de l'encellulement individuel pour les personnes détenues (article D93 du code de procédure pénale)

Uniquement pour les secteurs de détention les concernant :

Aux majors :

- Monsieur Luc DELIERRE

Aux 1ers surveillants :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| - Monsieur Maxime ALBERTIER | Madame Aurélie AVOINE |
| - Monsieur Boubecare BOURAS | Monsieur Loïc BODIN, |
| - Monsieur Arnaud CANIVET | Monsieur Christophe CHIBOUT |
| - Monsieur Ludovic DEMUREZ | Monsieur Kamel DRAIDI |

- Monsieur Christophe DUBOIS
- Monsieur Sébastien GUILLEMANT
- Madame Sandrine KOPERSKI
- Monsieur Yohann MARIE
- Monsieur Jean Yves MITERNIQUE
- Monsieur Rachid RAHHALI
- Monsieur Jean SALOMÉ
- Monsieur Mickaël VIART
- Monsieur Willy WABLE

Madame Chloé FONTAINE
Monsieur Julien KARAMUCKI
Monsieur Fabrice MARCQ
Monsieur Guillaume MICHEL
Monsieur Romain POIRET

Monsieur Mario SONTA
Monsieur Eric WEIS
Madame Isabelle WADOUX

Article 2 - Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Nord.

Adjointe au chef d'établissement
Sophie SLACHCIAK





Ministère de la Justice
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires
Des Hauts de France

Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

N° 504 /2017 (annule et remplace la note n° 569/2016 du 17 octobre 2016)

Décision du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature portant sur les transfèrements, les sorties et les extractions ainsi que sur la désignation des escortes et des dispositifs de sécurité pour ces mouvements

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale :

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 05 juillet 2011 nommant Madame Aurélie LECLERCQ en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille – Annoeullin

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à :

- Madame Sophie SLACHCIAK, DSP adjoint au chef d'établissement
- Madame Camille LE BOULANGER DSP
- Madame Lisa GIRARDIN, DSP

- Monsieur David KOSCIANSKI, capitaine pénitentiaire, chef de détention

Aux lieutenants

- Monsieur Nicolas CANET, adjoint au chef de détention
- Monsieur Mikael SYNAKOWSKI
- Monsieur Sébastien LEYS
- Madame Alicia MASTROMONACO
- Monsieur Olivier CHANRION

Aux majors :

- Monsieur Luc DELIERRE

Aux 1ers surveillants :

- Monsieur Maxime ALBERTIER
 - Monsieur Boubecare BOURAS
 - Monsieur Arnaud CANIVET
- Madame Aurélie AVOINE
Monsieur Loïc BODIN,
Monsieur Christophe CHIBOUT

- Monsieur Ludovic DEMUREZ
 - Monsieur Christophe DUBOIS
 - Monsieur Sébastien GUILLEMANT
 - Madame Sandrine KOPERSKI
 - Monsieur Yohann MARIE
 - Monsieur Jean Yves MITERNIQUE
 - Monsieur Romain POIRET
 - Monsieur Jean SALOMÉ
 - Monsieur Mickaël VIART
 - Monsieur Willy WABLE
- Monsieur Kamel DRAIDI
 - Madame Chloé FONTAINE
 - Monsieur Julien KARAMUCKI
 - Monsieur Fabrice MARCQ
 - Monsieur Guillaume MICHEL
 - Monsieur Rachid RAHALI
 - Monsieur Mario SONTA
 - Monsieur Eric WEIS
 - Madame Isabelle WADOUX
 - Monsieur Sebastien GADEK

Aux fins de désigner les escortes et les dispositifs de sécurité pour les transfèvements, les sorties et les extractions : articles D292à 294 – D299, D308, D310 du code de procédure pénale)

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de préfecture du département du Nord.

Adjointe au chef d'établissement
Sophie SLACHCIAK

